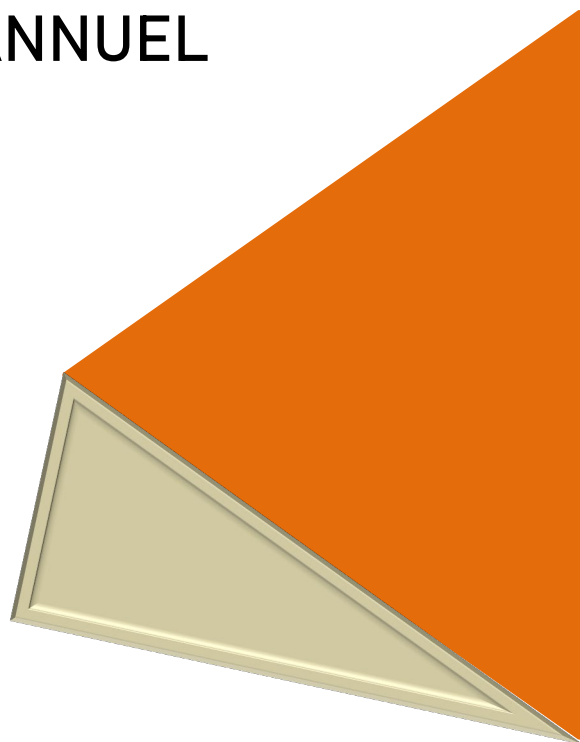


# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie



## RAPPORT ANNUEL 2023-2024





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du Président</b>	4
<b>Rapport d'activités 2023-2024</b>	8
Procès-verbal de la vingt-septième assemblée générale annuelle	8
Administration et fonctionnement	12
Origine	12
Territoire	12
Mandat	12
Partenaires	12
Collaborateurs	13
Assemblée des membres	14
Conseil d'administration	14
Comités de l'Agence	16
Activités particulières de la direction générale	16
Ressources consenties par les partenaires	17
Permanence de l'Agence	17
Livraison des enveloppes vouées à l'aménagement	18
Enveloppes	18
Statistiques	19
Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement	21
Évaluation de la performance des conseillers forestiers	22
Critères	22
Résultats	23
Autres constats et réflexions	24
Réclamations (vérification régulière)	24
Support auprès de conseillers	24
Industrie forestière	26
Contributions de l'industrie	26
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	27
Suivi et mise en œuvre du PPMV	27
Possibilité forestière	30
Formation et transfert de connaissances	31
Projets particuliers	32
Certification	34
Mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois	34
Perturbations naturelles	34
Activités de représentation du Président	35
<b>Contexte et prévisions d'actions 2024-2025</b>	36

# TABLE DES MATIÈRES

## Annexes

Annexe 1	Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2024	37
Annexe 2	Conseillers forestiers accrédités 2023-2024	38
Annexe 3	Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2023-2024	39
Annexe 4	Travaux réalisés en 2023-2024 dans le Programme régulier	40
Annexe 5	Travaux réalisés en 2023-2024 dans l'enveloppe Subvention 2021	44
Annexe 6	Travaux réalisés en 2023-2024 dans l'enveloppe FEFEC	46
Annexe 7	Travaux réalisés en 2023-2024 dans l'enveloppe 2GA-2021	47
Annexe 8	Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2023-2024	48
Annexe 9	Rapport de l'auditeur indépendant	49
Annexe 10	Informations au sujet des soldes à la fin de l'exercice	67
	Carte du territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	68

## Crédits photo :

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.  
Guyôm Cheval, ing. f.  
SYLLAD



# TABLE DES MATIÈRES

## Abréviations :

2GA-2021 : Programme deux milliards d'arbres  
AFSQ : Association forestière du Sud du Québec  
AFC des Appalaches : Aménagement forestier coopératif des Appalaches  
AMFE : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie  
APBB : Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
CERFO : Centre d'enseignement et de recherche en foresterie  
CLD : Centre local de développement  
COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François  
CRD : Conseil régional de développement  
CRÉ : Conférence régionale des élus  
CRE Estrie : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie  
CRRNT : Commission régionale des ressources naturelles et du territoire  
FEFEC : Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone  
FPFQ : Fédération des producteurs forestiers du Québec  
GF Cantons : Groupement forestier des Cantons inc.  
GF Chaudière : Groupement forestier Chaudière inc.  
GFA Beauce-Sud : Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.  
GFC St-François : Groupement forestier coopératif St-François  
GFQ : Groupements Forestiers Québec  
m<sup>3</sup> s : mètre cube solide  
MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
MRC : municipalité régionale de comté  
OGAT : Orientations gouvernementales en aménagement du territoire  
OGC : Organisme de gestion en commun  
OIFQ : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec  
PADF : Programme d'aménagement durable des forêts  
PDZA : Plan de développement de la zone agricole  
PPMV : Plan de protection et de mise en valeur  
PAMVFP : Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées  
PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques  
RMAAQ : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec  
SIGGA : Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences  
SPFSQ : Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec  
TME : Table des MRC de l'Estrie  
ULaval : Université Laval  
UdeM : Université de Montréal

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

## POUR BIENTÔT, LA FORÊT PRIVÉE SOUS EXAMEN ?

### Productivité forestière estrienne... dans la moyenne historique

Pour 2023, la récolte en forêt privée sur le territoire de l'AMFE (ex-région 05) est chiffrée à 821 000 m<sup>3</sup>s comparativement à la moyenne de sept dernières années (2016-2022) établie à 853 000 m<sup>3</sup>s. Rappelons la possibilité forestière de la petite forêt privée – celle de 2013 – établie à 1 800 000 m<sup>3</sup>s, possibilité qui sera ajustée aux résultats du relevé décennal de 2023, un exercice en cours piloté par la FPFQ<sup>1</sup> et éventuellement intégré au PPMV Estrie actualisé.

« La sylviculture est une activité légitime! », André Roy, prés., SPFSQ

Les experts en la matière se font riches d'interprétations sur ce plafonnement de prélèvements forestiers pour une région « dite » forestière avec ses 735 500 ha de forêts privées (90 % des forêts estriennes) appartenant à 9200 propriétaires, toutes catégories de propriétaires confondues; une forêt mixte, incluant les forêts publiques, qui domine 77 % des paysages estriens.

Bien que les 3 700 propriétaires (40 %) sous régime d'aménagement forestier ont, pour leur large part, approvisionné l'industrie (pâtes et sciage), il demeure qu'à l'enseigne de la RMAAQ tous les volumes destinés à la transformation proviennent autant de forêts aménagées que d'autres sans statut particulier; ce qui amène un certain questionnement sur la motivation à l'aménagement des 60 % sans statut particulier. En cela, il est utile de rappeler que sur un total de 133 700 propriétaires de forêts privées au Québec, à peine 30 000 (23 %) ont le statut de « producteurs enregistrés » donc d'« aménageurs forestiers »<sup>2</sup>.

Ce constat critique doit impérativement être mis en relation avec le potentiel d'approvisionnement de l'industrie québécoise de transformation qui pourrait dépasser, selon l'origine et l'interprétation des données, 30 % de ses besoins en produits ligneux. Pour rappel : depuis 2002, selon les années, les apports provenant des forêts privées variaient entre 14 et 21 %<sup>3</sup>. Voilà matière à



« réflexion » et discussion pour un prochain Rendez-vous de la forêt privée urgemment attendu !

### Budget

Vérification comptable externe complétée, l'AMFE a été nantie d'un revenu global de 5 M\$ au 31 mars 2024 selon la répartition : 81 % au fonds d'administration générale (contribution du MRNF et de l'industrie, travaux dans le cadre de la livraison du PAMVFP), 17 % pour l'enveloppe « Subvention 2021 »<sup>4</sup> et environ 2 % pour deux programmes de boisements/reboisements et quelques projets PADF. Bien qu'il s'agisse de crédits historiquement avantageux compte tenu du contexte budgétaire du Gouvernement maintes fois souligné, l'Agence s'est assurée que le maximum soit destiné au « terrain » – les conseillers forestiers accrédités – selon une répartition établie il y a plus d'une vingtaine d'années. 87 % du total budgétaire a été attribué aux conseillers.

### VO

La Vérification opérationnelle est un indicateur objectif de la pertinence et de la qualité de mise en œuvre des prescriptions soumises à l'apport budgétaire de l'Agence qui origine – faut-il encore le préciser, transparence oblige! – du MRNF et de l'industrie.

Ainsi, des quelque 1 250 interventions chez 538 propriétaires, pour l'année 2023, des partenaires de l'Agence sur le terrain, 115 actes forestiers, objets d'une prescription, ont passé sous la « loupe » de la VO pour une impressionnante note d'évaluation, tous les éléments de VO confondus, de 97,4 %; un indicateur que les conseillers « sont à leur affaire ». De plus, le Vérificateur nous informe qu'il a reçu 132 demandes d'information ou de précisions relatives à des « situations forestières particulières » dont 73 ont été l'objet de visites-terrain. Voilà qui confirme à maints égards la relation de confiance entre l'Agence et ses « partenaires exécutifs ».

<sup>1</sup> L'équipe de réalisation est composée de la FPFQ, de WSP et de Consultants forestiers DGR.

<sup>2</sup> Source : [La forêt privée chiffrée 2023](#), pages 7 et 10.

<sup>3</sup> [Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt](#), Cahier du participant, MRNF, page 17.

<sup>4</sup> « Subvention 2021 » : 3,3M\$ attribués à l'AMFE en 2021 et répartis sur 2021-2022, 2022-2023, 2023-24 et 2024-2025; les intérêts cumulés ont été inclus au budget 2024-2025.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

## Projets de recherches

Nerprun- Recherches en continu depuis une bonne vingtaine d'années vu la persistance et l'étendue de cet arbuste invasif surtout dans la vallée de la rivière Saint-François. Le CERFO, le GFCSF et l'AMFE sont conjointement à pied d'œuvre depuis 2021 pour documenter cette « problématique invasive »... persistante et forcément nuisible à la progression et au renouvellement de la forêt indigène. De plus, une démarche doctorale de l'UdeM initiée en 2017 en collaboration avec l'Agence est en cours; un premier article scientifique a d'ailleurs été publié<sup>5</sup>. Cette plante ligneuse est documentée, mais son éradication est, encore à ce jour, incertaine. Financement : CERFO avec une contribution fédérale, AMFE à même ses ressources professionnelles et financières auxquelles s'ajoute une contribution en ressources techniques du GFCSF.

La forêt et les changements climatiques- Travail d'analyse géomatique basé sur une méthodologie éprouvée traitant entre autres de la sensibilité des espèces d'arbres et de leur capacité d'adaptation face aux risques de sécheresse accentués par les changements climatiques Financement : PADF.

Extrait de la synopsis.- Les changements climatiques ne sont plus au stade de l'appréhension. L'évolution du climat est une réalité mondiale confirmée par la communauté scientifique. (...) Le rythme et l'ampleur des changements climatiques combinés à l'effet cumulatif des perturbations représentent une menace pour le milieu forestier et sa biodiversité qui entraînent aussi des impacts socio-économiques dans les régions forestières. (...) D'autre part, le réchauffement des températures et une plus grande disponibilité de CO<sub>2</sub> pourraient favoriser la croissance des arbres. Cependant, la réponse des essences d'arbres demeure variable. (...) Les changements climatiques posent des défis autant aux scientifiques qu'aux gestionnaires du milieu naturel. L'acquisition de connaissances est requise afin de comprendre les influences des changements climatiques sur l'évolution des écosystèmes forestiers à long terme, mais également pour développer des stratégies d'aménagement pour préserver la biodiversité du milieu forestier.

<sup>5</sup> Custodio. T. et al. (2023). *Impact of Environmental Conditions on Seed Germination of Glossy Buckthorn (Frangula alnus (Mill)) in Eastern Canada*. <https://www.mdpi.com/1999-4907/14/10/1999>

Enrichissement de chênes rouges et de pins blancs : observations après plus de 20 ans- Projet de recherches et d'acquisition de connaissances sur ces deux essences forestières mené conjointement par la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est (Benoît Truax, Ph. D.) et l'AMFE (Marie-Josée Martel, ing.f, M. Sc.). Financement : PADF. Cette recherche traite principalement d'enrichissement de milieux forestiers dégradés dans un contexte d'une régénération améliorée, de production de bois, de biodiversité et d'adaptabilité des écosystèmes forestiers aux changements climatiques<sup>6</sup>.



PPMV- Début de la mise à jour par le personnel de l'Agence du Plan de 2017, avec collaboration de plusieurs partenaires. Considérant l'évolution des technologies appliquées aux milieux forestiers, les mouvances socio-économiques et écologiques, les enjeux environnementaux face aux aléas climatiques, les options politiques (Gouv. du Québec et MRC) en matière de développement régional et de valorisation des forêts avec évaluation et prise en compte dans les stratégies d'aménagement forestier de la possibilité forestière régionale, des plans d'aménagement bonifiés, de connaissances nouvellement acquises sur la biodiversité, les apports du SPFSQ, de la PPFQ, du MRNF, etc., ce « document obligé » constitue le socle des orientations stratégiques de l'Agence. Financement de base : budget régulier AMFE.

## TME

La Table des MRC de l'Estrie, à l'instar de ses semblables au Québec des régions, ne semble guère portée sur une concertation groupée des

<sup>6</sup> Article paru dans le Progrès forestier (AFSQ), Printemps 2024, pages 32 à 37.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

principaux acteurs socio-économiques, éducatifs, de santé publique, environnementaux, culturels et

syndicaux de sa région. Certes ses tables sectorielles contribuent à une certaine vision d'orientations stratégiques toutes aussi sectorielles guidant ainsi des interventions ciblées à l'enseigne de ses fonds subventionnaires. Mais faute d'une « synthèse régionale globale » bâtie par une assemblée aussi diversifiée que motivée dont les membres sont mutuellement informés d'enjeux stratégiques particuliers ou sectoriels, la solidarité sur le partage d'une vision commune du développement intégré de l'Estrie – celle de 2021 / neuf MRC – fait défaut.

En clair, le secteur forestier, dont l'ensemble des composantes (aménagement, récolte, transformation) est particulièrement significatif dans l'économie et les paysages estriens, agit seul, sinon avec peu de contacts avec d'autres structures régionales contribuant elles aussi à l'essor économique, social, éducatif, environnemental et culturel de la région. Il y a bien sûr les PDZA et une politique en devenir, au niveau des MRC, des milieux hydriques et humides où le secteur forestier estrien a fait valoir l'impérative contribution de la foresterie en complément de l'activité agricole et de son essentielle et tangible contribution au bilan hydrique sous-terrain et de surface.

À une certaine époque - 1967-2015 - la société civile disposait de structures de rassemblement (CRD, CRÉ, CRRNT...) où chaque secteur composant la trame socio-économique régionale énonçait ses visions et priorités sectorielles à l'intérieur d'un ensemble stratégique sujet à une réflexion critique face aux enjeux majeurs du temps présent et du proche avenir. Le secteur forestier en tirait reconnaissance et notoriété. L'ergotage des médias sociaux et les fabulations de l'intelligence artificielle seront-ils la nouvelle assise des consensus régionaux?

### **Un Rendez-vous de la forêt privée pour... bientôt?**

Rappel.- Les 26 février dernier, des représentants des CA des Agences Bois-Francs et Estrie ont tenu en mode hybride une réunion de travail dans les locaux de la MRC du Granit (Lac-Mégantic) portant sur une position commune des deux Agences relative à la consultation-réflexion du MRNF sur l'avenir de la forêt. Mandaté par le groupe ainsi réuni, le Président de l'AMFE a rédigé un résumé-synthèse des « réflexions » qui ont étayé les propositions discutées, lequel résumé a été enrichi, en préalable, d'un mémoire conjoint des deux

directions générales Bois-Francs et Estrie. Le tout a été déposé au MRNF dans les délais prescrits.

En résumé (extraits), sous la thématique de La forêt privée, au cœur de la dynamique forestière du Québec<sup>7</sup>, les propositions portent sur :

-> « Forêts privées : un regard sur le long terme.... [des] éléments porteurs de considérations menant à des discussions, voire des débats, à portée plus en profondeur sur l'avenir des forêts privées et de leurs propriétaires pour (...) les prochaines décennies. »

-> « Un autre Rendez-vous sur la forêt privée. - Treize ans plus tard (après le Rendez-vous sur la forêt privée de 2011), à la lumière des contingences et problématiques économiques, sociétales, culturelles, environnementales, sanitaires, démographiques... qui touchent ou affectent autant la société québécoise dans ses agirs que la gestion des ressources naturelles du Québec, forêts comprises, il y a urgence, pour nous de la forêt privée, c.-à-d. tous ses partenaires, de revoir et d'ajuster les principes et valeurs qui sont les nôtres considérant ce que le proche avenir nous annonce. »

-> « Le recrutement (et la rétention) des propriétaires enregistrés. - (...) les relevés (...) indiquent une baisse inquiétante du nombre de propriétaires enregistrés, donc sous régime d'aménagement. À cet effet, une mise à jour du profil des propriétaires de la forêt privée (version 2012-2013) est indiquée. »

(...) « Ce recrutement doit évidemment être supporté par un soutien financier adéquat permettant à ces nouveaux propriétaires de réaliser leurs travaux. À cet effet, le financement du plan d'aménagement forestier bonifié serait une mesure à retenir. »

-> « La réglementation municipale tant au niveau local que de la MRC. - (...) Une harmonisation s'impose à l'échelle de la MRC. Et le ministère des Forêts de concert avec les Agences ainsi que les Syndicats et Offices régionaux, par leurs expertises élargies en foresterie, peuvent y contribuer avantageusement. " **Le droit de produire** " est à inclure dans cette problématique. »

-> « Le budget annuel (PAMVFP). - Autant sa prévisibilité sur la part du budget global accordée à chaque Agence que sur la régularité des versements sont à considérer prenant surtout en

<sup>7</sup> Mémoire remis aux représentants du MRNF, le 13 mars 2024 à Sherbrooke, dans le cadre des consultations régionales... sur l'avenir de la forêt.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

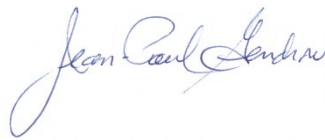
compte les planifications et engagements de travaux des partenaires sur le terrain (...).

(...) La **latitude budgétaire** des régions, donc des Agences, quant à leurs choix stratégiques sylvicoles et leurs caractéristiques forestières, est-elle un intransigant dans (...) la présente consultation du ministère des Forêts? »

-> « La régionalisation.- ... doit prendre en compte les réalités forestières régionales lesquelles sont adéquatement décrites dans les PPMV (Plan de protection et de mise en valeur). 17 régions ne sont pas les copies conformes de l'une et l'autre. Oscillant à divers degrés entre "l'avantage résineux" et "l'avantage feuillu", ayant chacune une topographie qui lui est propre, un réseau routier conforme à l'occupation du territoire et une trame industrielle forestière incluse à son profil économique, chaque région possède ses particularités forestières... avec avantages et menaces, opportunités et contraintes. (...) »

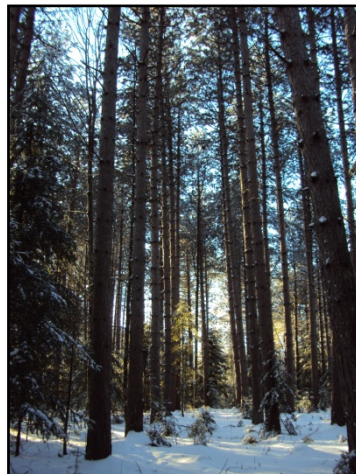
-> « Culture forestière et culture du matériau bois.- (...) existe-t-il une **culture forestière prenant en compte les 3 volets du développement durable (environnement, économie, société), plus spécifiquement une " culture du matériau bois "** au Québec partagée par de larges pans tant de l'urbanité que de la ruralité? "**Pays forestier**", le Québec est-il pour autant une "**nation forestière**"? Dans cet esprit, la Chaire de leadership en enseignement et gestion durable des forêts privées (ULaval) pourrait utilement être mise à contribution et, concurremment, mettre à examen l'historique et la pertinence des Agences comme partenaires à la valorisation des forêts privées et... de leurs propriétaires. »

Les tendances et faits sociaux, économiques, sanitaires, démographiques, climatiques combinés aux « agitations ou inerties politiques », tous niveaux confondus, de la dernière décennie – le Québec inclus – annoncent pour la forêt et la foresterie de nouveaux paradigmes de gouvernance, d'aménagement et de propriété. Et, spécifiquement pour la forêt privée, en Estrie comme ailleurs au Québec, pour une productivité durable à l'enseigne de la biodiversité, un rééquilibrage des forces vives de ce secteur économique s'impose. Un très prochain **Rendez-vous de la forêt privée** y contribuera à coup sûr. Pour conclure ce mot du Président en mode... « court essai », je souligne, une autre fois, le dévouement et la compétence du personnel de l'AMFE, surtout pour leur patience à m'expliquer les complexités d'une foresterie active, et la patience du CA à l'écoute polie de mes « tirades politiques ». Merci!



Jean-Paul Gendron, prés.  
AMFE

Juin 2024



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt-septième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 20 juin 2023, à 9 h 30, à la salle Sommet étoilé, 5600, rue Frontenac, Lac-Mégantic (QC) G6B 1H5.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 21 juin 2022, à la salle des Chevaliers, 143, rue Saint-Pierre, East Angus
5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2022-2023
6. Suivi du procès-verbal :
  - 6.1 Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée
  - 6.2 Site internet de l'Agence
7. Message du président
8. Lecture et adoption du rapport d'activités 2022-2023
9. Nomination de l'auditeur
10. Élection des administrateurs
11. Activités et dossiers 2023-2024
12. Programmation budgétaire 2023-2024
13. Points divers
  - 13.1 Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée
  - 13.2 Commentaires et suggestions d'un propriétaire de boisé
  - 13.3 Troisième entretien de plantation en cas de nerprun
14. Levée de l'assemblée

### PRÉSENCES :

#### Monde municipal

Côté, Marianne - Table des MRC de l'Estrie, membre votante  
Marion, Bernard - MRC Coaticook, membre votant  
Phérvong Lenoir, Monique - MRC Granit, administratrice, membre votante  
Provost, Dominic - MRC Haut-St-François, administrateur, membre votant  
Roy, Robert G. - MRC Haut-Saint-François

#### Industriels forestiers

Beausoleil, Benoit - Domtar inc., administrateur, membre votant  
Lessard, Hubert – Fontaine inc.  
Vallée, Martin - Scierie Clifton inc., administrateur, membre votant

#### Producteurs forestiers

Cliche, Éric – Association des propriétaires de boisés de Beauce  
Côté, Mégan - Groupement forestier des Cantons inc.  
Desrosiers, André - Groupement forestier des Cantons inc., membre votant  
Lapointe, Jérôme - Association des propriétaires de boisés de Beauce, membre votant  
Poulin, Samuel – Groupement forestier agricole de Beauce Sud, inc.  
Roy, André - SPFSQ, administrateur, membre votant  
Roy, Paul – Laforêt, coopérative de services forestiers, membre votant

#### Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Marc-Antoine Renaud - MRNF, administrateur

#### Autres

Gendron, Jean-Paul - président AMFE  
Beauséjour, Lise - AMFE  
Cheval, Guyôm - AMFE  
Guérin, Michel - Guérin Morin CPA  
Martel, Marie-Josée - AMFE

#### Invités :

Bouchard, Jacques – propriétaire de boisé  
Durocher, Mario – Consul-Forêt M.Durocher

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DÉROULEMENT

### 1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Monique Phérvong Lenoir, préfet de la MRC le Granit, souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les administrateurs d'avoir accepté sa proposition de tenir l'assemblée générale annuelle à la salle du conseil de la MRC le Granit. Elle se dit très heureuse d'accueillir les intervenants de la mise en valeur des boisés privés, entre autres parce que le territoire de cette MRC est couvert de forêts en très grande partie.

Le président, Jean-Paul Gendron, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 30. Les membres et invités se présentent à tour de rôle.

### 2. Adoption de l'avis de convocation

#### Résolution AGA-2023-02

*Il est proposé par André Desrosiers et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation avec dispense de lecture.*

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution AGA-2023-03

*Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.*

### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 21 juin 2022, à la salle des Chevaliers, 143, rue Saint-Pierre, East Angus

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2022.

#### Résolution AGA-2023-04

*Il est proposé par Monique Phérvong Lenoir et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingt-sixième assemblée générale annuelle.*

### 5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2022-2023

Michel Guérin, de la firme Guérin Morin CPA, procède à la présentation du rapport d'auditeur.

#### Résolution AGA-2023-05

*Il est proposé par Martin Vallée et unanimement résolu d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2023 tel que vérifié, lu et présenté par monsieur Michel Guérin du bureau de comptables Guérin Morin CPA.*

### 6. Suivi du procès-verbal

Le président, Jean-Paul Gendron, remercie les administrateurs qui étaient en poste en 2022-2023.

#### 6.1 Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée

Lise Beauséjour procède à la lecture de la lettre du 24 août 2022 du sous-ministre associé aux forêts, Alain Sénéchal, en réponse à la résolution adoptée par l'assemblée des membres en juin 2022.

André Roy fait le point sur les plus récentes discussions concernant cette demande au niveau provincial.

Les membres échangent sur le sujet et semblent convenir de la pertinence d'adopter une nouvelle résolution sur le sujet, notamment en s'appuyant sur les arguments suivants :

- Le dernier rendez-vous / sommet de la forêt privée a eu lieu en 2011;
- Les changements climatiques tendent à exacerber les perturbations en milieu naturel (exemple : feux, tornades);
- Les nombreux incendies de forêt de 2023 ont des répercussions profondes dans le secteur forestier;
- Présence accrue d'espèces exotiques envahissantes;
- Hausse majeure des coûts d'exploitation;
- Rôle de plus en plus dilué des agences régionales des forêts privées.

#### 6.2 Site internet de l'Agence

Marie-Josée Martel explique avoir apporté des correctifs à certaines sections du site internet de l'Agence. Elle ajoute qu'elle procède à une mise à jour sur une base régulière.

### 7. Message du président

Jean-Paul Gendron livre son message à l'assemblée.

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

### 8. Lecture et adoption du rapport d'activités - 2022-2023

*indépendant pour l'exercice financier 2023-2024.*

La Directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2022-2023 en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Agence. De plus, elle présente les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide. Guyôm Cheval enchaîne en traitant des résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers. La Directrice générale traite par la suite la contribution de l'industrie. Marie-Josée Martel poursuit avec les sections concernant le PPMV, la formation, le transfert de connaissances, les projets particuliers de même que la possibilité forestière. Lise Beauséjour enchaîne en donnant un aperçu des activités de représentation du Président.

#### **Résolution AGA-2023-08**

***Il est proposé par André Desrosiers et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2022-2023.***

On se demande si l'Agence vérifie les travaux avant traitement. Guyôm Cheval répond que certains travaux sont en effet vérifiés avant leur réalisation, mais pas tous. La permanence de l'Agence répond globalement aux interrogations concernant l'intensité de la vérification de travaux et les contacts de l'Agence avec les propriétaires.

### 9. Nomination de l'auditeur

Considérant la Résolution 22.06.13.10.1 du conseil d'administration de juin 2022 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Monique Phérvong Lenoir et résolu de recommander à l'assemblée générale de confier le mandat pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Guérin Morin CPA ;*

Considérant la Résolution AGA-2022-08 adoptée par l'AGA en juin 2022 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Denis Boutin et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration ;*

Considérant la Résolution 23.04.18.17.2 du conseil d'administration d'avril 2023 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par André Desrosiers et résolu de recommander à l'assemblée générale des membres de confirmer à nouveau son intention de choisir le bureau de comptables Guérin Morin CPA inc. comme auditeur*

#### **Résolution AGA-2023-09**

***Il est proposé par Jérôme Lapointe et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.***

### 10. Élection des administrateurs

#### **Résolution AGA-2023-10**

***Il est proposé par Jérôme Lapointe et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2023-2024 :***

#### **CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL**

Dominic Provost (fin de mandat 2025)  
Monique Phérvong-Lenoir (fin de mandat 2024)

#### **CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS**

#### **Syndicat des producteurs de bois**

André Roy (fin de mandat 2025)

#### **OGC**

André Desrosiers (fin de mandat 2024)

#### **TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS**

#### **Pâtes et papiers**

Benoit Beausoleil (valable d'année en année)

#### **Sciage, déroulage et panneaux**

Martin Vallée (valable d'année en année)

#### **REPRÉSENTANTS DU MINISTRE**

Éric Jaccard

Marc-Antoine Renaud

### 11. Activités et dossiers 2023-2024

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année 2023-2024.

### 12. Programmation budgétaire 2023-2024

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

### 13. Points divers

#### 13.1 Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée

Considérant que le Sommet de la forêt privée en 1995 a permis la création des agences régionales de mise en valeur;

Considérant la demande pour un nouveau Rendez-vous formulée par plusieurs organisations en 2022, dont l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, de par son assemblée des membres tenue en juin 2022;

Considérant l'ouverture des partenaires nationaux à l'égard de la tenue d'un tel événement;

Considérant le nouveau contexte dans lequel doivent évoluer les intervenants, les gestionnaires du milieu forestier et le monde municipal, notamment en ce qui a trait aux impacts des changements climatiques ou encore les coûts d'exploitations;

#### **Résolution AGA-2023-13.1**

**Il est proposé par Paul Roy et unanimement résolu de réitérer la demande auprès de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette-Vézina, concernant la tenue d'un Rendez-vous de la forêt privée réunissant tous les partenaires, et ce dans les prochains mois. Le conseil d'administration est mandaté pour préparer la demande et la déposer auprès de la Ministre.**

#### 13.2 Contact de l'Agence avec les propriétaires de boisés

Jacques Bouchard prend la parole et se dit content d'avoir pu assister à l'assemblée cette année. Il poursuit en indiquant que l'Agence n'a pas suffisamment de contacts avec les propriétaires et il suggère que les assemblées générales soient ouvertes à tous les propriétaires forestiers.

#### 13.3 Troisième entretien de plantation en cas de nerprun

Un membre demande si l'Agence finance les troisièmes entretiens de plantation sur des sites où il y a du nerprun bourdaine. Guyôm Cheval et Lise Beauséjour rappellent qu'il existe une procédure

particulière lorsque l'on souhaite reboiser un site envahi par cet arbuste. Si l'on prévoit le reboisement en épinettes, le propriétaire doit alors signer un engagement. Cet engagement n'est pas nécessaire pour les plantations de mélèzes, de peupliers hybrides ou de pins. Dans ce document, le propriétaire doit généralement s'engager à faire réaliser à ses frais un troisième entretien de plantation. Puisque le MRNF finance ce traitement depuis 2020, mais qu'on ne peut garantir qu'il sera dans la grille d'activités financées dans les prochaines années, la permanence considère qu'il est toujours opportun de faire le faire signer. Guyôm Cheval conclut en disant que, selon ce qu'il a observé, la réalisation de seulement trois dégagements est de toute façon très souvent insuffisante pour que la plantation soit un succès.

### 14. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Paul Roy, l'assemblée est levée à 12 h 00.



Colonie d'ail des bois

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province. Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

La *Loi sur les forêts* a été remplacée depuis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mais les sections traitant des Agences ont peu changé.

### TERRITOIRE

L'AMFE couvre une grande partie la région administrative de l'Estrie (05) puisqu'il englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) soit :

- Le Granit
- Les Sources
- Le Haut-Saint-François
- Le Val-Saint-François
- Coaticook
- Memphrémagog

Le territoire de l'AMFE comprenait aussi en 2023-2024 :

- Ville de Sherbrooke
- Courcelles, qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 est fusionnée avec Saint-Évariste-de-Forsyth dans la région Chaudière-Appalaches.

Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 500 km<sup>2</sup>, dont 91 % sont du domaine privé.

### MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de

développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);
- Le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

### PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

#### 1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. Nous dénombrons approximativement 9 200 propriétaires de boisés privés sur le territoire de l'AMFE.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les 6 organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

#### 2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme d'aide.

#### 3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

des schémas d'aménagement et de développement, des plans d'urbanisme et des documents réglementaires afférents, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

#### 4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Le MRNF participe financièrement au programme d'aide, établit la grille de taux et définit les balises techniques.

#### COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont les organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence, mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a noué des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Association forestière du Sud du Québec (AFSQ)  
Bureau d'écologie appliquée  
BioForest - Lallemand Plant Care  
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)  
Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)  
Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)  
Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)  
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)  
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE)  
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE de l'Estrie)  
Corridor appalachien (ACA)  
Cultur'Innov  
Direction de la recherche forestière du MRNF (DRF-MRNF)  
Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ)  
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est (FRFCE)  
Fondation de la faune du Québec (FFQ)  
Forêt Communautaire Hereford  
François Girard (Université de Montréal)  
Geoffrey Hall, botaniste  
Groupements Forestiers Québec (GFQ)

Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT)  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Nature Cantons-de-l'Est (NCE)  
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)  
Patrice Bourgault (Université de Sherbrooke)  
Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)  
Union des producteurs agricoles (UPA)

...et les autres Agences régionales des forêts privées du Québec.



Forêt habitée de Dudswell

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2024, 49 membres répartis de la façon suivante :

48 membres réguliers, dont :

- 8 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »;
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »;
- 33 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »;

1 membre associé.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2023-2024, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

#### Présidence

Jean-Paul Gendron (5/5)

#### Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

*Sous-catégorie des syndicats de producteurs de bois*

André Roy, SPFSQ (5/5)

*Sous-catégorie des organismes de gestion en commun*

André Desrosiers, GF des Cantons (4/5)

#### Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

*Sous-catégorie des industriels des pâtes et papiers*

Benoît Beausoleil, ing. f., Domtar inc. (4/5)

*Sous-catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux*

Martin Vallée, Scierie Clifton inc. (3/5)

#### Catégorie du monde municipal

Dominic Provost, MRC du Haut-St-François (2/5)

Monique Phérvong-Lenoir, MRC Le Granit (5/5)  
Vice-présidente

#### Représentants du ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Éric Jaccard, biol. (3/5)

Marc-Antoine Renaud, ing. f. (5/5)

#### Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (5/5), secrétaire-trésorière

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les prévisions budgétaires et ajuster les budgets des enveloppes vouées à l'aménagement;
- Adopter une nouvelle politique d'accréditation;
- Accréditer des conseillers forestiers;
- Confier le mandat à la permanence de monter un dossier concernant une éventuelle cueillette des contours GPS pour les travaux facturés par les conseillers forestiers;
- Reconduire le mandat de présidence de Jean-Paul Gendron;
- Recevoir le rapport de performance des conseillers forestiers;



## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

- Soutenir le concept de visite conseil et la certification;
- Inciter la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette Vézina, à entreprendre les démarches pour la tenue d'un rendez-vous de la forêt privée;
- Réviser la composition du comité technique;
- S'engager dans la réalisation du calcul de possibilité forestière pour la période 2025-2035;
- Demander aux conseillers forestiers à ce qu'une copie du rapport d'exécution faisant l'objet d'un financement par l'AMFE soit remise aux propriétaires;
- Accepter le dépôt de deux projets au Programme d'aménagement durable des forêts :
  - ✓ Suivi de l'enrichissement de feuillus nobles et de pins blancs;
  - ✓ Risque de déclin des peuplements forestiers face aux changements climatiques;
- Accepter le dépôt à la Fondation de la Faune du Québec d'un projet de réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés.



Chêne rouge en enrichissement – 24 ans

### COMITÉS DE L'AGENCE

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer la permanence et de conseiller les administrateurs lors des prises de décisions.

#### Comité technique

##### *Membres :*

Mélan Côté, ing. f., Groupement forestier des Cantons inc.

Thierry Leblanc-Fontaine, ing. f., Laforêt, coopérative de services forestiers

Olivier Besner, ing. f., MRC de Memphrémagog

François Martel, ing. f., Services Forestiers François Martel inc.

Marquis Poulin, ing. f., APBB

Marc-Antoine Renaud, ing. f., MRNF

##### *Invités :*

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., AMFE

Jean-Paul Gendron, AMFE

Gabriel Grenier, Centre de formation le Granit

Personne-ressource : Guyôm Cheval, ing. f., AMFE

Présidente : Lise Beauséjour, ing. f., AMFE

Deux rencontres a été tenues à l'hiver 2024 et les points discutés ont été les suivants :

- Calcul de possibilité 2025-2035;
- Méthode de collecte des relevés GPS des travaux facturés;
- Bois laissé sur le parterre de coupe;
- Prise en compte du peuplier dans la régénération lors de coupe totale de peuplements résineux.

Des recommandations ont été acheminées au conseil d'administration.

### Groupe de travail sur la table régionale de réflexion sur l'avenir de la forêt

Ce groupe composé d'administrateurs avait pour objet de construire le message que l'Agence Estrie et l'Agence Bois-Francs allaient livrer à la table régionale de réflexion sur l'avenir de la forêt le 13 mars 2024.

Le groupe s'est réuni le 26 février 2024.

##### *Membres Agence Estrie :*

Benoît Beausoleil

André Desrosiers

Monique Phérvong Lenoir

André Roy

Jean-Paul Gendron

##### *Membres Agence Bois-Francs :*

François Marcotte

Gaston Martineau

Caroline Houde

Personnes-ressources : Guy Larochelle et Lise Beauséjour

Jean-Paul Gendron a été désigné pour représenter les deux Agences et pour en livrer le message lors de la tenue de la table régionale.

Un mémoire a été par la suite été rédigé et a été déposé au MRNF en avril 2024.

### ACTIVITÉS PARTICULIÈRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Outre certaines activités mentionnées dans la section PPMV, la directrice générale est engagée auprès de plusieurs organisations, comités ou groupes de travail, dont :

- SIGGA : personne-ressource (pilote) pour le fonctionnement du système pour l'ensemble des Agences du Québec et pour le processus de refonte;
- Membre de la Table des Agences / MRNF;
- Administratrice et secrétaire-trésorière de Forêt Hereford inc.; présidente de la Table Forêt Conservation;
- Vice-présidente de Nature Cantons-de-l'Est;
- Membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'OIFQ.

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

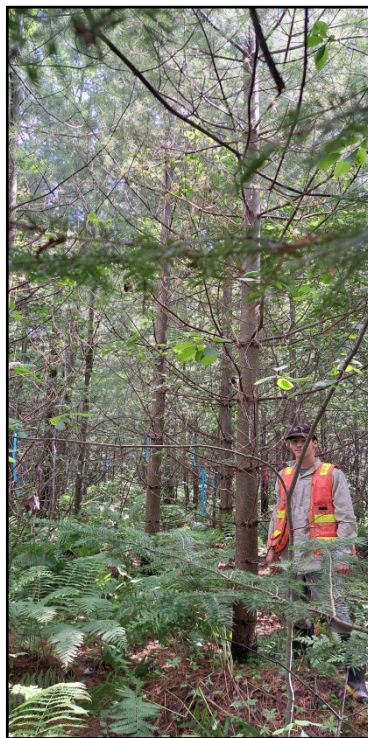
### RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités et groupe de travail est évaluée à 24 830 \$.

### PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2023-2024, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

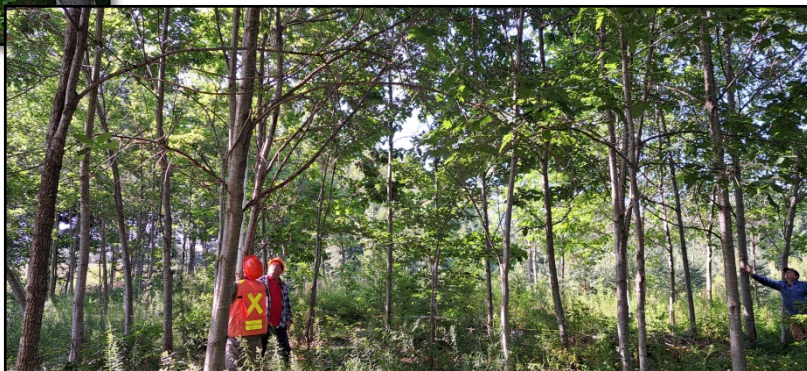
- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV;
- Ginette Pomerleau, adjointe administrative;
- Guyôm Cheval, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale.



Pin blanc en enrichissement – 23 ans



Chêne rouge en enrichissement en 2007 – 6 ans



Même site en 2023 – 22 ans

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### ENVELOPPES

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, Programme régulier)

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est comme suit :

- Préparation de terrain : 80 %
- Reboisement : 80 %
- Trois premiers entretiens de plantation et désherbage : 95 %
- Autres travaux non commerciaux : 80 %
- Travaux commerciaux : 90 %

Dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial, le volet hâtif d'un programme de reboisement (Programme deux milliards d'arbres, 2GA-2021) a été instauré en mars 2022. En 2023-2024, cette enveloppe a permis de soutenir l'entretien de certaines plantations.

En plus de pouvoir être financés globalement (composantes technique et exécution), les travaux sylvicoles pouvaient être financés sur le plan de la technique ou de l'exécution seulement. Cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le Programme régulier et le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Par exemple, un travail peut être financé uniquement sur le plan de la technique auprès de l'Agence, alors que le producteur peut bénéficier en complément d'un remboursement de taxes foncières pour la composante exécution de la même activité.

### Enveloppe Subvention 2021

Ce volet a été instauré par le MRNF pour quatre ans, soit de 2021-2022 à 2024-2025. En 2023-2024, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

### Fonds du Leadership / Programme de reboisement de friches

En décembre 2017, le gouvernement fédéral annonçait une bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du Québec grâce à un investissement en provenance d'un fonds appelé le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Les investissements visent à créer de nouvelles forêts, à partir de friches herbacées ou embroussaillées.

Pour 2023-2024, les travaux admissibles étaient la mise en terre, la préparation de terrain et l'entretien.

### Visites-conseils

Les visites-conseils sont des activités de transfert de connaissances qui consistent en des rencontres personnalisées s'adaptant aisément aux besoins de chacun des propriétaires. En 2023-2024, le service de visite-conseil était offert par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence à des propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier ou non. D'autres types de visites ont aussi été financés par l'Agence. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, le détail des traitements sylvicoles par catégorie d'activités et par enveloppe est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le budget total attribué à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ainsi qu'à la formation personnalisée des propriétaires (visites-conseils) s'est élevé à

4 378 430 \$, ce qui correspond à 9,5 % de plus que l'année précédente.

Comme pour les années passées, les travaux commerciaux ont été les plus fréquemment réalisés sur le territoire (T1 et T2). Par ailleurs, il convient de mentionner que l'année 2023-2024 marque la fin des compensations dans un contexte de pandémie.

#### T1. Travaux réalisés par catégorie d'activités

Activités	Réalisations 2022-2023	Réalisations 2023-2024	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	236 ha	194 ha	73	-18%
Plantation	459 193 plants	531 360 plants	165	16%
Entretien de plantation	204 ha	316 ha	110	55%
Travaux non commerciaux	69 ha	36 ha	17	-48%
Travaux commerciaux	3 047 ha*	3 041 ha*	804	0%
Visite-conseil	150 visites	195 visites	195	30%
<b>Total</b>	<b>459 193 plants 3 556 ha 150 visites</b>	<b>531 360 plants 3 587 ha 195 visites</b>	<b>1 234</b>	
Ajustement COVID-19/carburant	285 384 plants NA	NA NA	NA	

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée et le nombre de traitements de 2023-2024 exclut le martelage, qui correspondent respectivement à 1337 hectares et à 397 traitements. En 2022-2023, 1447 hectares de martelage ont été exclus de la superficie traitée.

#### T2. Aide financière versée par catégorie d'activités

Activités	2022-2023		2023-2024		Évolution
	Réalisations	% du budget	Réalisations	% du budget	
Préparation de terrain	213 743 \$	5%	196 569 \$	4%	-8%
Plantation	284 212 \$	7%	350 867 \$	8%	23%
Entretien de plantation	421 482 \$	11%	685 526 \$	16%	63%
Travaux non commerciaux	128 337 \$	3%	64 655 \$	1%	-50%
Travaux commerciaux	2 648 180 \$	66%	3 032 388 \$	69%	15%
Visite-conseil	33 750 \$	1%	48 425 \$	1%	43%
Ajustement COVID-19/carburant	267 108 \$	7%	0 \$	0%	-100%
<b>Total</b>	<b>3 996 813 \$</b>	<b>100%</b>	<b>4 378 430 \$</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>

Prendre note que l'aide financière des travaux commerciaux comprend les sommes investies en martelage.

Quant au bois généré dans le cadre des travaux financés par l'Agence, nous estimons que les travaux commerciaux ont permis de récolter un volume de plus de 244 000 m<sup>3</sup>s, ce qui est similaire à l'année précédente. Ce volume est en grande partie lié à l'utilisation d'un traitement appelé « aide technique à la mobilisation des bois » (57 %). Une

proportion de 89 % du volume a été prélevée dans le cadre d'opérations mécanisées.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

En ce qui concerne la répartition par type d'aide, 20 % des sommes investies dans le cadre des enveloppes vouées à l'aménagement au cours de l'année 2023-2024 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 80 % pour les producteurs de l'aide regroupée (T3).

<b>T3. Répartition par catégorie d'aide</b>				
<b>Activités</b>	<b>Aide regroupée</b>		<b>Aide individuelle</b>	
	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>
Préparation de terrain	152 029 \$	150 ha	44 540 \$	45 ha
Plantation	268 367 \$	407 804 plants	82 501 \$	123 566 plants
Entretien de plantation	600 990 \$	277 ha	84 536 \$	39 ha
Travaux non commerciaux	61 436 \$	34 ha	3 219 \$	2 ha
Travaux commerciaux	2 374 599 \$	2 518 ha*	657 788 \$	523 ha*
<b>Total</b>	<b>3 457 422 \$</b>		<b>872 583 \$</b>	
Visite-conseil		48 425 \$		
<b>Total</b>		<b>4 330 005 \$</b>		

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée dans les travaux commerciaux exclut le martelage.

Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 538 producteurs forestiers (excluant les visites-conseils), ce qui est de 3 % supérieur à l'exercice précédent.

Par ailleurs, une aide financière moyenne de 8 048 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur. Ce montant est de 6 % supérieur à celui de l'année précédente (7 592 \$).

<b>T4. Clientèle desservie</b>		
<b>Type de producteur</b>	<b>Nombre de producteurs</b>	<b>Montant</b>
Grands propriétaires	3	73 298 \$
Petits propriétaires	535	4 256 707 \$
<b>Total</b>	<b>538</b>	<b>4 330 005 \$</b>
<b>Moyenne par producteur</b>		<b>8 048 \$</b>



## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

L'examen de la répartition des montants du programme d'aide dans chacune des six MRC et dans la ville de Sherbrooke (T5) révèle que 59 %

de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

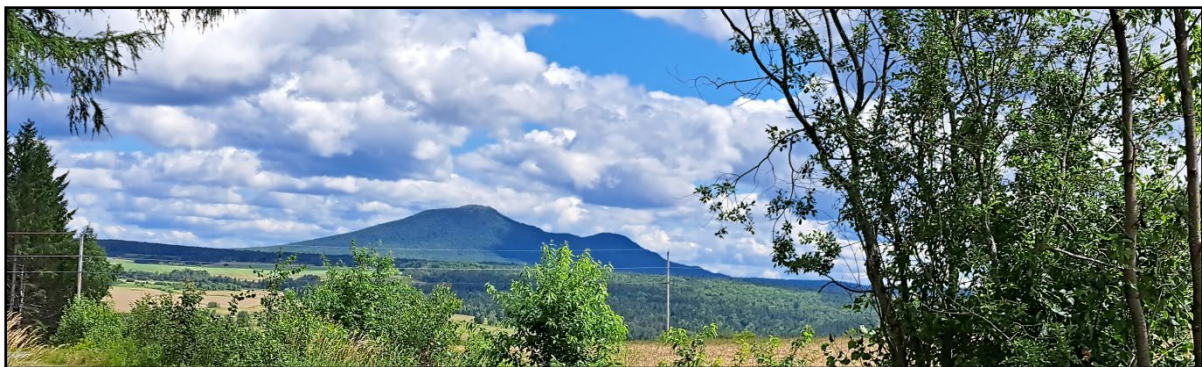
<b>T5. Montant investi par MRC ou Ville</b>				
<b>MRC ou Ville</b>	<b>Montant 2022-2022</b>	<b>Proportion</b>	<b>Montant 2023-2024</b>	<b>Proportion</b>
Le Granit	1 132 958 \$	29%	1 347 178 \$	31%
Les Sources	473 700 \$	12%	498 388 \$	12%
Le Haut-Saint-François	1 001 687 \$	25%	1 192 113 \$	28%
Le Val-Saint-François	519 869 \$	13%	444 777 \$	10%
Sherbrooke	31 846 \$	1%	38 756 \$	1%
Coaticook	397 358 \$	10%	578 915 \$	13%
Memphrémagog	405 645 \$	10%	229 879 \$	5%
<b>Total</b>	<b>3 963 063 \$</b>	<b>100%</b>	<b>4 330 005 \$</b>	<b>100%</b>

Prendre note que la répartition du montant investi par MRC ou Ville exclut la valeur des visites-conseils.

### REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Un montant de 8 752 \$ a été perçu par l'Agence en 2023-2024 pour cause de destruction de l'investissement (développement domiciliaire).

Des échanges ont aussi eu lieu au cours de l'exercice avec un mandataire d'Hydro-Québec concernant les travaux financés par l'Agence qui sont touchés par le déboisement dans le cadre du projet de nouveau poste de Bonsecours et d'une ligne d'alimentation dans ce même secteur.



Mont Ham

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conformément aux directives provinciales émanant du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a adopté une nouvelle procédure d'évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2014-2015 afin de s'arrimer aux critères de performance provinciaux. Cette procédure a été appliquée pour la première fois en 2015-2016.

La méthode s'inspire largement des procédures régionales instaurées au fil des ans de même que du document intitulé « *Critères de performance des agents livreurs* », du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mars 2014).

Ce processus d'évaluation se traduit par la confection de bulletins de performance, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs mesurant le degré de respect des exigences accompagnant l'accréditation pour la livraison de programmes. Le bulletin d'un conseiller forestier n'a pas nécessairement d'incidences directes sur le budget de celui-ci, mais est dans les faits complémentaire à la politique de répartition budgétaire où sont consignées les modalités concernant certains ajustements budgétaires découlant des réclamations d'aide financière.

Les programmes d'aide gérés par l'Agence ont pour objectifs de protéger et de mettre en valeur la forêt privée. L'évaluation de la performance des conseillers forestiers est l'opération qui permet à

l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs. En des termes forestiers, cet exercice se traduit par un volet de vérification opérationnelle (V.O.) qui vise à évaluer les travaux et les services techniques réalisés en forêt privée. En des termes administratifs, ce processus se veut plutôt une évaluation de l'application des modalités entourant l'accréditation des conseillers, notamment en ce qui concerne le respect des balises et consignes spécifiées dans divers documents (contrat d'accréditation, règlements et cahiers d'instructions). Ces deux volets sont complémentaires.

### CRITÈRES

1A - Vérification des prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain;

1B - Vérification administrative complémentaire des prescriptions sylvicoles;

2A - Vérification des traitements sylvicoles réalisés (prescription, qualité et quantité), volet terrain;

2B - Vérification administrative complémentaire des traitements réalisés;

3 - Suivi des plantations;

4 - Qualité des factures.





## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### RÉSULTATS

#### Critères 1A, 1B, 2A et 2B Vérification opérationnelle régulière

La vérification opérationnelle (V.O.) touche les travaux de mise en valeur facturés ou qui pourraient être éventuellement facturés à l'Agence. La période couverte par la V.O. est décalée par rapport à l'exercice financier de l'Agence, mais pour le présent exercice, elle débutait le 1er novembre 2022 pour se terminer le 31 octobre 2023.

L'Agence a procédé à un tirage au sort afin de pouvoir procéder à la vérification d'un minimum de 7 % des dossiers. Le niveau total de vérification dans ces volets est de 8,84%.

Au total, 115 dossiers ont été vérifiés avant et après exécution (1A et 2A).

Pour chaque dossier avant traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription des préparations de terrain et des entretiens de plantation. Après traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité de tous les types de travaux tirés. Le résultat est calculé en tenant compte de la validité de la prescription, de la qualité des travaux et de la superficie. Les résultats sont pondérés en fonction de la superficie.

La vérification a porté sur 18 prescriptions avant traitement et sur 97 travaux exécutés.

Le résultat des prescriptions (1A) est de 99,4 %.

Le résultat des travaux (2A) est de 99,3 %. Il n'y a pas eu de cas de non-conformité durant cette période.

Les prescriptions combinées avec les travaux (1A-2A) donnent un résultat de 99,3%.

La qualité des pièces justificatives (vérification administrative complémentaire (1B et 2B)) est de 88,9 %.

#### Critère 3 Suivi des plantations

Le conseiller doit déposer à l'Agence un rapport contenant l'ensemble des plantations suivies dans les délais exigés à une date déterminée. Onze conseillers ont remis le document dans les délais à l'Agence, deux autres n'avaient pas de plantations à suivre et un autre conseiller n'a pas fait le suivi de plantation (13/14) 88,9%. Cette évaluation est calculée au prorata du budget des conseillers.

#### Critère 4 Qualité des factures

Pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2024, cette évaluation a été faite selon le nombre de factures conformes, soit 136/158 (86,1 %).

#### Note globale

La performance globale des conseillers de l'Estrie en tenant compte de tous les critères est de 97,4 %.

La médiane est de 98,1 %

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### AUTRES CONSTATS ET RÉFLEXIONS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, pour produire ses rapports, est tenu de se conformer aux directives contenues dans le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP. Dans certaines situations, sur demandes des conseillers, il est habilité à accepter ou à refuser des dérogations parmi les traitements inclus dans la grille des taux d'investissement. Les dérogations sont acceptées à la condition que le conseiller apporte des arguments référés et que les objectifs soient visés.

#### Nerprun

Étant donné que le nerprun est une espèce envahissante du sud du Québec, le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP ne fait pas mention de cette réalité. Les difficultés à contrôler cette plante dans les plantations étant connues de tous, l'Agence exige un engagement des producteurs qui désirent obtenir du financement pour reboiser avec des essences à croissance plus lente en l'occurrence les épinettes. Le propriétaire doit s'engager par écrit à faire à ses frais les 3e et 4e dégagements lorsque nécessaire.

#### Latitude des professionnels de l'Agence

Dans certaines exceptions, l'Agence va au-delà du Cahier de références techniques du MFFP. Elle ne finance plus les coupes progressives

d'ensemencement dans des peuplements admissibles dont le sous-couvert est composé de nerprun en abondance. Cette plante enlève toute possibilité d'atteindre les objectifs du traitement.

### RÉCLAMATIONS (VÉRIFICATION RÉGULIÈRE)

Durant cette période, il n'y a pas eu de réclamation due à une non-conformité dans la vérification régulière. La somme des réclamations perçues l'année précédente (incluant les pénalités) s'élevait à 4 278,96 \$

### SUPPORT AUPRÈS DE CONSEILLERS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, en plus de sa principale tâche, doit répondre à plusieurs demandes d'aspect technique formulées par les conseillers. Mentionnons, entre autres, les dérogations, l'aide à la transition due aux nouvelles normes, l'interprétation du Cahier de références techniques, le diagnostic sylvicole, le calcul de débit, etc. En 2023-2024, l'Agence a répondu à plus de 132 demandes et, dans 73 cas, une visite sur le terrain était nécessaire.

*Guyôm Cheval, ing. f.*  
Avril 2024



## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### T6. Performance globale des conseillers par catégorie de travaux et par critère

Prescriptions sylvicoles avant traitement et travaux réalisés	Quantité	Résultats	Minimum par catégorie de travaux	Maximum par catégorie de travaux
Prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain (ha)	57,4	99,4%	97,9%	100,0%
Préparation de terrain (ha)	54,4	99,3%	97,0%	100,0%
Reboisement (ha)	50,2	96,6%	95,5%	100,0%
Entretien de plantation (ha)	43,9	98,0%	96,0%	100,0%
Travaux non commerciaux (ha)	12,3	97,1%	96,0%	100,0%
Travaux commerciaux (ha)	324,5	99,9%	99,5%	100,0%
Critères et pondération	Quantité	Résultats	Minimum par conseiller	Maximum par conseiller
1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés 85 %	542,8	99,3%	98,4%	100,0%
1B-2B Vérification administrative complémentaire 5 %	188	88,9%	81,7%	100,0%
3 Suivi des plantations 5 % (sur 12 conseillers)	11	86,4%	0,0%	100,0%
4 Qualité des factures 5 %	158	86,1%	66,7%	100,0%
<b>Performance des conseillers</b>		<b>97,4 %</b>		

### T7. Note globale pondérée

Critères	Pondération	Note moyenne	Note minimale	Note maximale
1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés	85%	84,4%	83,6%	85,0%
1B-2B Vérification administrative complémentaire	5%	4,4%	4,1%	5,0%
3 Suivi des plantations	5%	4,3%	0,0%	5,0%
4 Qualité des factures	5%	4,3%	3,3%	5,0%
<b>Performance des conseillers</b>	<b>100 %</b>	<b>97,4 %</b>		

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

## INDUSTRIE FORESTIÈRE

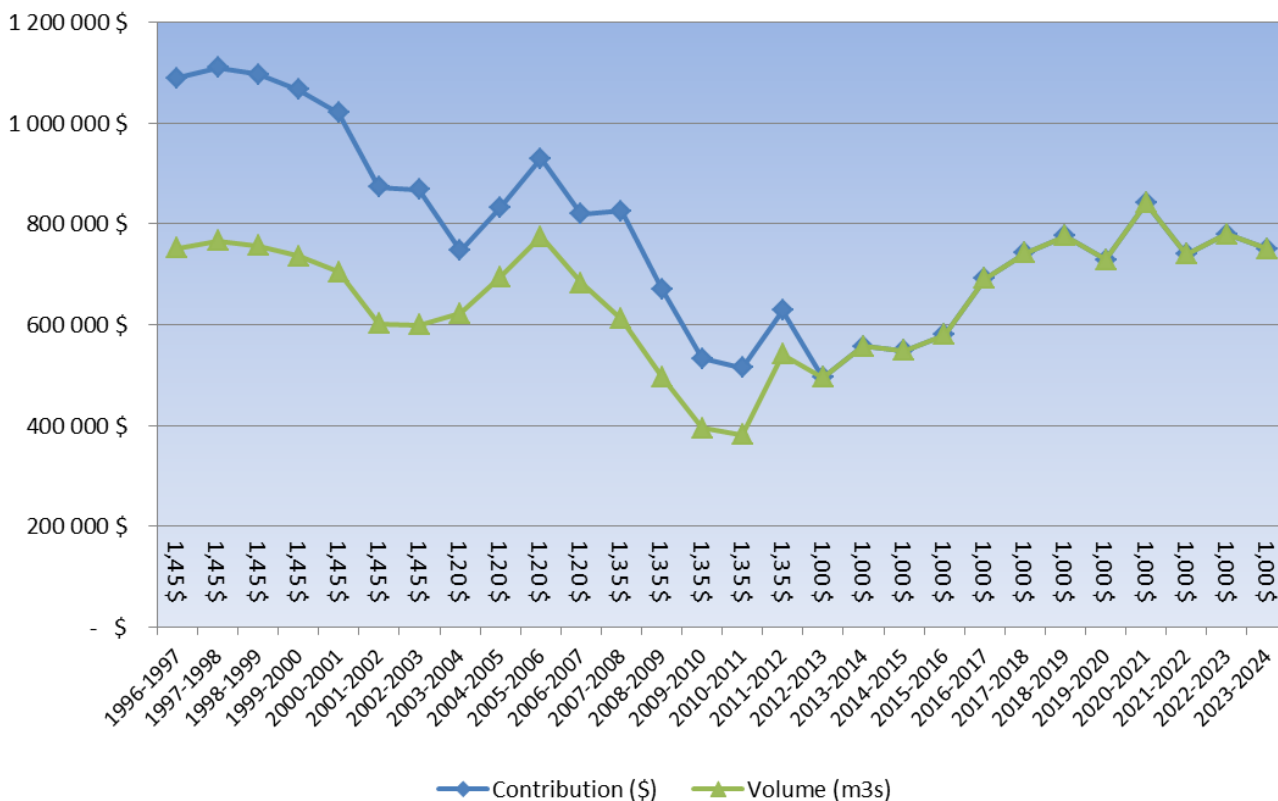
Les contributions des titulaires de permis perçues pour l'exercice 2023-2024 totalisent 749 956 \$, ce qui représente une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes de bois acquis par l'industrie forestière dans les boisés privés estriens et les contributions qui y sont liées ont changé considérablement au fil des années. La variation des sommes reçues annuellement peut s'expliquer par différents facteurs, comme les soubresauts sur le marché du bois et les changements apportés aux taux applicables par mètre cube solide.

**T8. Contribution par mètre cube**

Période	Contribution (\$/m <sup>3</sup> s)
1996-2002	1,45 \$
2003-2006	1,20 \$
2007-2011	1,35 \$
2012 et plus	1,00 \$

**Graphique 1 : Évolution de la contribution de l'industrie**



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dresse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

### SUIVI ET MISE EN OEUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2023-2024 auront été :

- Financer des sessions de formation aux propriétaires forestiers et aux conseillers forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Colliger le volume de bois transigé pour le suivi de la possibilité forestière en petite forêt privée;
- Informer des propriétaires sur l'admissibilité et le fonctionnement du Programme d'aide;
- Distribuer gratuitement les mises à jour du cadastre rénové auprès des conseillers forestiers;
- Rédiger un article pour le journal régional des MRC des Sources et du Val-St-François;
- Participer à définir la programmation du colloque de l'AFSQ;
- Animer un kiosque au colloque de l'AFSQ à Lac-Mégantic;
- Rencontrer un groupe d'étudiants du Centre de formation professionnelle Le Granit (8 participant.e.s);
- Partager l'animation d'un kiosque avec l'AFSQ à la Journée acéricole à Lac-Mégantic;
- Compiler des données statistiques à la demande d'organismes (MRC de Coaticook, MRC Val-St-François, Magog, MRNF, étudiante) et de la permanence de l'Agence;
- Participer à la consultation régionale du Plan nature 2030 du gouvernement provincial;
- Dossiers Eau et Milieux humides et hydriques :
  - Participer à la consultation des priorités du PDE du COGESAF;
  - Participer à la consultation du CLBV du lac Massawippi;
  - Assister à une rencontre de consultation du PDE de COPERNIC;
  - Assister à une rencontre du plan de conservation du bassin versant du Lac Memphrémagog;
  - Commenter le PRMHH de la MRC de Coaticook;
  - Participer à une rencontre de co-création du PRMHH de la MRC du Haut-St-François;
  - Assister à une rencontre d'information sur le Plan nature de Sherbrooke;
- Dossier PDZA :
  - Assister à une consultation du PDZA et à deux forums de co-création au Val-St-François;
  - Participer au comité de suivi (3 rencontres) du PDZA du Val-St-François;
  - Participer à une consultation publique du PDZA du Haut-St-François;
- Participer au comité technique de révision du règlement du milieu forestier de la MRC des Sources (2 rencontres);
- Rédiger une entente d'utilisation et de confidentialité sur les espèces en situation précaires destinée aux conseillers forestiers et transmettre la base de données;
- Traiter des demandes de mesures d'atténuation pour des espèces en situation précaire lors de travaux sylvicoles (salamandres);
- Participer à une rencontre de la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes pilotée par le CRE de l'Estrie;
- Colliger des occurrences d'espèces exotiques envahissantes pour la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes de l'Estrie (nerprun, épine-vinette);
- Participer au groupe de travail sur la stratégie de conservation des milieux naturels de la Ville de Magog (2 rencontres);

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Traiter les demandes de renseignement concernant les travaux sylvicoles financés par l'Agence dans le cadre de transactions de boisés;
- Rencontrer le Centre de formation professionnelle de Coaticook-CRIFA et le Centre de formation professionnelle Le Granit afin de discuter de la bonification de l'offre de formation dans la MRC de Coaticook;
- Participer à un projet qui vise à élaborer un guide de stratégies sylvicoles dans un contexte de changement climatique dans le Centre-du-Québec (SYLVI-CCC);
- Évaluer la possibilité de tenir compte, en cas de financement de plantations, du Règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires;
- Déposer une demande d'aide financière au programme Faune en danger – Volet Grands projets à la Fondation de la faune pour la confection de PAF bonifié;
- Dossier PADF :
  - Collaborer à la gestion des appels à projet sous la coordination du CLD du Haut-St-François (réunion, analyse des projets, rédaction des ententes financières, vérification des projets et suivi budgétaire);
  - Réaliser le projet *Enrichissement de feuillus nobles et de pins blancs – observations après plus de 20 ans* (voir section *Projets particuliers*);
  - Débuter le projet *Risque de déclin des peuplements forestiers face aux impacts des changements climatiques* (voir section *Projets particuliers*);
  - Participer au comité de concertation du projet *Stratégie régionale pour la connectivité du réseau des milieux naturels estriens* du CRE de l'Estrie;
  - Participer au comité technique du projet *Vulnérabilité des érablières de l'Estrie aux changements climatiques et mesures d'adaptation spécifiques* du CERFO (5 rencontres et un atelier de co-création);
  - Commenter les fiches EEE du projet *Mieux connaître les espèces invertébrées exotiques envahissantes dans les érablières de l'Estrie* du CRE de l'Estrie;
- Dossier Mise à jour du PPMV :
  - Entreprendre avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec la révision du calcul de la possibilité forestière;
  - Valider et fournir des informations au chargé de projet (superficie à exclure, composition des plantations, choix des tables de rendement);
  - Participer aux réunions de suivi (4 rencontres);
  - Informer le comité technique de la démarche et valider le choix des tables de rendement.



Chêne rouge – 33 ans

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Dossier du nerprun bourdaine :
  - Participer à une rencontre Agence Estrie, CERFO et Groupement forestier coopératif St-François pour planifier les activités de l'été 2023 du projet de contrôle du nerprun (voir section *Projets particuliers*);
  - Procéder au suivi du projet de lutte contre le nerprun avec le Groupement forestier des Cantons dans une remise en production par plantation à Cookshire (voir section *Projets particuliers*);
  - Donner un avis technique à un conseiller forestier et à l'Agence forestière de la Montérégie pour le contrôle du nerprun;
  - Identifier du nerprun cathartique chez un propriétaire forestier;
  - Accorder une entrevue radiophonique au 107.7 Estrie Que l'Estrie se lève;
  - Commenter la fiche nerprun de l'AFSQ;
  - Présenter une conférence à la demande du comité environnement de Frelighsburg;
  - Animer un atelier terrain sur la gestion du nerprun pour
    - des propriétaires de l'Agence des Appalaches (17 personnes);
    - des propriétaires de l'Estrie (9 personnes)
    - les professionnels du MRNF Estrie et Rexforêt ainsi que des étudiants de l'UdS (11 personnes);
    - les conseillers forestiers de l'Agence Bois-Francs (11 personnes);
  - Présenter l'enjeu du nerprun à la Table GIRT de Chaudière-Appalaches pour sensibiliser les acteurs forestiers (22 personnes);
  - Informer les organismes membres de la TEEEE des actions posées pour contrer le nerprun;
  - Participer à la rencontre de démarrage du nouveau projet *Modélisation spatio-temporelle de la distribution du nerprun bourdaine dans un contexte de changements climatiques* (voir section *Projets particuliers*);
  - Prendre connaissance de l'article *Impact of Environmental Conditions on Seed Germination of Glossy Buckthorn (Frangula alnus (Mill)) in Eastern Canada* publié dans Forest 2023 par la candidate au doctorat de l'UdeM;
  - Assurer une veille informationnelle sur le nerprun bourdaine.



Enrichissement en pin blanc en 2007 - 3 ans



Même site envahi par le nerprun en 2023 - 19 ans



3<sup>e</sup> saison de coupe en hauteur de nerprun sous couvert forestier

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

La détermination de la possibilité de récolte forestière permet d'établir le seuil acceptable de prélèvement de matière ligneuse d'un territoire donné afin de s'assurer qu'il n'y a pas surexploitation de la forêt. Pour la période 2014-2024, la possibilité annuelle de coupe pour la petite forêt privée est de 1 824 487 m<sup>3</sup>s, et, en 2023 (année calendrier), 56 % de celle-ci a été récoltée. Notons que, pour le groupe sapin-épinette, l'Agence a estimé que le volume coupé correspondait à 94 % de la possibilité annuelle.

L'Agence considère opportun de procéder au suivi du respect de la possibilité forestière sur une période de plusieurs années, car, à moins de perturbations majeures, la possibilité non récoltée quelques années plus tôt s'ajoute presque intégralement aux volumes disponibles dans les années suivantes. Globalement, de 2014 à 2023 inclusivement, le niveau de coupe correspond à 54 % de la possibilité forestière de la petite forêt privée. Quant au groupe sapin-épinette, le niveau de coupe est de 85 %.

T9. Suivi de la possibilité forestière de la petite forêt privée					
Groupe d'essences	Récolte (m <sup>3</sup> s) *	Ajustement (m <sup>3</sup> s) **	Total (m <sup>3</sup> s)	Possibilité forestière (m <sup>3</sup> s)	% coupé
<b>2023</b>					
Autres Résineux	39 112	0	39 112	301 314	13%
Feuillus	124 490	200 000	324 490	765 422	42%
Sapin-épinette	505 302	75 795	581 098	616 724	94%
Peuplier	79 818	0	79 818	141 027	57%
<b>Total</b>	<b>748 722</b>	<b>275 795</b>	<b>1 024 518</b>	<b>1 824 487</b>	<b>56%</b>
<b>Global 10 ans (2014-2023)</b>					
Autres Résineux	475 534	0	475 534	3 013 140	16%
Feuillus	1 125 058	2 000 000	3 125 058	7 654 220	41%
Sapin-épinette	4 579 611	686 942	5 266 553	6 167 240	85%
Peuplier	935 340	0	935 340	1 410 270	66%
<b>Total</b>	<b>7 115 543</b>	<b>2 686 942</b>	<b>9 802 485</b>	<b>18 244 870</b>	<b>54%</b>

\* Volumes mis en marché selon les syndicats pour la petite forêt privée.

\*\* Pour les feuillus, un ajustement a été fait pour tenir compte du bois de chauffage. Pour le groupe sapin-épinette, un ajustement de 15 % a été considéré pour tenir compte du volume non commercialisé laissé sur le site.





## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

#### Formation s'adressant aux propriétaires

Au cours de l'année 2023-2024, l'Agence a versé un montant total de 23 597 \$ au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours ont porté sur 13 sujets différents et représente 17 sessions de formation auxquelles ont participé 241 personnes.

Cours offerts : abattage directionnel I, II et III, affûtage et entretien de la scie mécanique, identification des champignons forestiers, débardage des bois, façonnement des bois, aménagement forestier d'un boisé, gestion du nerprun bourdaine, fiscalité forestière, j'aménage ma forêt et je valorise mon boisé, entaillage des érables, et, finalement, petit traité de l'arpenage.

#### Visites de démarchage

Dans une optique de mobilisation des bois de la forêt privée estrienne, un programme a été mis sur pied par la Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec au cours des dernières années. Ce programme comprend trois volets, dont un qui consiste en des rencontres de propriétaires de boisés. Au cours de l'exercice 2023-2024, un montant de 13 438 \$ a été investi pour couvrir les frais entourant la réalisation de 50 visites de propriétaires.

#### Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

En 2023-2024, l'Agence a organisé deux formations s'adressant au personnel technique des conseillers forestiers, soit :

- Inventaire MSCR;
- Identification et saines pratiques d'aménagement en milieux humides boisés.

Les deux formations ont rejoint 51 personnes qui n'ont pas eu à déboursier de frais pour y assister.

#### *Inventaire MSCR*

Cette activité visait à poursuivre l'apprentissage de la méthode d'inventaire MSCR. Les participants ont révisé et approfondi les notions acquises lors des sessions de formation dispensées au cours des années précédentes.

Cette formation a été dispensée les 11 et 12 octobre 2023 à 12 personnes réparties en deux groupes. Les sessions ont eu lieu en forêt, au Martelodrome de La Patrie.

Les participants ont pu bénéficier de l'expertise de Jean-Marc Bilodeau, technicien en foresterie et en gestion du territoire de l'Unité de gestion de l'Estrie, MRNF (Lac-Mégantic). L'Agence a veillé à la coordination de l'activité.

#### *Identification et saines pratiques d'aménagement en milieux humides boisés*

Cette formation a été développée et offerte par l'Agence forestière des Appalaches et dispensée par Jean-Pierre Faucher, ing. f., et Gabrielle Préfontaine-Dastous, M. Sc., biologiste. La formation portait sur l'identification des milieux humides en forêt et l'interprétation des lois et règlements dans un contexte d'aménagement forestier.

Ce cours a été dispensé à deux groupes de participants les 7 et 18 septembre 2023 auprès de 39 personnes. La formation s'est déroulée dans la municipalité de Stoke sur les terrains appartenant à Domtar. Les frais encourus totalisaient un montant de 4 509 \$ et le financement a été assuré au complet par l'Agence.



## **PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

### **PROJETS PARTICULIERS**

#### **Enrichissement de feuillus nobles et de pins blancs – observations après plus de 20 ans**

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, en collaboration avec la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est, a procédé au suivi de sites enrichis en chênes rouges et en pins blancs plus de 20 ans après la mise en terre. Cet inventaire, le second, seize ans après le premier en 2007, a consisté à mesurer les arbres en hauteur et diamètre de 38 parcelles réparties sur 19 sites. L'analyse des données montre que près de la moitié des chênes rouges sont morts depuis 2007 (taux de survie = 54 %). La croissance rapide du chêne rouge est directement liée à l'âge du peuplement (hauteur) de la station à l'égalité et également à la surface terrière résiduelle du peuplement. Plus un peuplement présente une faible hauteur (station jeune) et une faible surface terrière au moment de la plantation, plus la croissance des chênes est favorisée. Le potentiel théorique de reboisement du chêne rouge est toujours élevé en Estrie, mais l'augmentation du cheptel de cerf de Virginie de même qu'un mauvais choix de station à enrichir, lié à une ouverture du couvert insuffisante au moment de la plantation, pourrait expliquer l'insuccès de l'établissement pour cette essence de valeur.

Quant aux pins blancs, l'analyse de données montre que près du deux tiers des arbres sont morts (taux de survie = 35 %). Les hauteurs moyennes mesurées variaient de 11,6 m à 3,2 m pour la meilleure et la pire station échantillonnée. Le cas du pin blanc est intéressant, car aucune des variables biotiques des peuplements n'explique les variations de croissance pour cette essence en 2023. Nos résultats montrent que le pin blanc présente toujours un potentiel de reboisement par enrichissement en Estrie. Toutefois, nous devons demeurer prudents quant à une conclusion définitive étant donné le plus faible nombre de parcelles mesurées pour cette espèce en 2023.

Un des objectifs de cette étude était de pouvoir émettre des pistes de solutions pour améliorer l'enrichissement comme traitement sylvicole novateur en Estrie, particulièrement en lien avec les changements climatiques qui affectent déjà l'écosystème forestier du sud du Québec. À la lumière des résultats de cette étude, il est recommandé d'ouvrir suffisamment le couvert forestier, de diminuer la densité de plantation en enrichissement et de protéger systématiquement les feuillus nobles à l'aide de manchons forestiers tout en portant une attention particulière à l'envahissement du sous-bois par le nerprun

bourdaine. Par conséquent, les propriétaires et les conseillers forestiers maximisent alors leurs chances de succès de restauration et d'adaptation de peuplements forestiers.

#### **Risque de déclin des peuplements forestiers face aux impacts des changements climatiques**

Les projections climatiques d'Ouranos annoncent des températures plus chaudes et des saisons de croissance plus longues. Les prochaines décennies seront aussi marquées par des périodes de canicule plus fréquentes et des patrons de précipitation (neige et pluie) modifiés. Ces conditions réunies augmentent donc le risque de sécheresse dans le sud du Québec. Les impacts induits par ce stress climatique sur les écosystèmes forestiers sont une préoccupation majeure. Dans ce contexte, l'Agence Estrie souhaitait connaître les risques de déclin de la forêt de la région afin de mettre en œuvre de nouvelles approches sylvicoles pour l'adaptation des peuplements forestiers.

Le projet a consisté à procéder à une analyse géomatique de plusieurs bases de données afin de produire des cartes thématiques de sous-indices et d'indices liés aux impacts de la sécheresse sur les forêts de l'Estrie. Quelques exemples de cartes thématiques produites : exposition du terrain, sensibilité des espèces, capacité d'adaptation, vulnérabilité des peuplements et résilience du paysage. L'analyse du risque de déclin a donc repris la méthodologie développée par Carine Anecou, ing. f., en collaboration avec un comité scientifique pour le territoire du Centre-du-Québec et depuis, dupliquée pour la Montérégie. Le document cartographique du risque de déclin prématuré des peuplements face à la sécheresse se veut un outil de connaissance de portée régionale; forêt privée et publique de l'ensemble du territoire de la région administrative de l'Estrie. Comme la science des changements climatiques est en effervescence, nous évaluerons dans la prochaine année la suite à donner au volet cartographique. L'analyse du risque de déclin est donc une première étape.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### Contrôle du nerprun bourdaine en milieu forestier fermé et ouvert

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie a amorcé un projet de contrôle du nerprun bourdaine sous couvert forestier et en milieu ouvert. Pour réaliser le projet, l'Agence a sollicité la participation du CERFO et du GFC St-François. Le projet de recherche vise à documenter de nouvelles méthodes de lutte contre le nerprun en milieu forestier. Plus spécifiquement, il est proposé de

- 1) comparer les bénéfices de la coupe à la souche et en hauteur (50-75 cm) répétée ainsi que l'application d'un bioherbicide en formulation liquide et
- 2) déterminer la meilleure méthode de contrôle selon les caractéristiques du site, notamment la présence d'un milieu forestier fermé versus ouvert.

Le dispositif expérimental comprend 9 blocs, 5 en milieu fermé et 4 en milieu ouvert. Chaque bloc est divisé en 12 (ouvert) ou 14 parcelles (fermé) de 10m x 10m. Chacune des parcelles reçoit un des traitements suivants : témoin, coupe à la souche, coupe à la souche plus bioherbicide 1, coupe à la souche plus bioherbicide 2, coupe en hauteur 1 fois par saison et finalement coupe en hauteur 2 fois par saison. Le traitement de chacune des parcelles est répété aux années deux et/ou trois du projet. Ce dispositif découle de deux prémisses : 1) le nerprun serait moins agressif en milieu ombragé et 2) la coupe répétée pourrait affaiblir le nerprun. Les résultats au printemps 2025.

En parallèle, BioForest de Lallemand Plant Care expérimente l'application du bioherbicide en formulation liquide (50 tiges) afin de comparer son efficacité à la formulation pâte (50 tiges) en milieu forestier fermé. Résultats en 2023.

Les activités de la saison 3 du projet ont consisté à :

- Dénombrer le nerprun dans les microparcelles (112 dans les blocs fermés et 96 dans les blocs ouverts) - CERFO;
- Procéder aux différents traitements en juillet dans 45 parcelles – Groupement forestier, CERFO et Agence;
- Procéder à la 2<sup>e</sup> coupe en hauteur au début septembre dans 9 parcelles – Groupement forestier et CERFO;
- Inventorier les microparcelles de l'ensemble des parcelles à la fin septembre - CERFO;

BioForest a réalisé le dernier inventaire de suivi en juillet 2023, soit 24 mois après l'application de la formulation pâte et liquide du bioherbicide. Les résultats sont toutefois confidentiels.

### Lutte contre le nerprun dans une remise en production par plantation

Le projet se déroule sur une station issue d'une coupe totale (été 2022) d'une plantation d'épinettes blanches d'une soixantaine d'années dont le sous-bois était fortement envahi par le nerprun bourdaine. La préparation de terrain a été réalisée par une pelle-peigne en septembre 2022. L'essai d'ensemencement de plantes herbacées a suivi à l'automne 2022. Du pin rouge et de l'épinette blanche ont été reboisés au printemps 2023. L'objectif est de vérifier si la compétition herbacée peut nuire à la germination des graines de nerprun.

L'ensemencement de six parcelles avec de l'avoine d'automne et du trèfle blanc et rouge n'a pas donné les résultats escomptés. Toutefois, une végétation herbacée indigène a colonisé l'ensemble du site et nos parcelles par le fait même. En septembre 2023, nous avons dénombré le nerprun dans les 60 microparcelles (1,13 m) des 12 parcelles de 20m x 20m.

### Modélisation spatio-temporelle de la distribution du nerprun bourdaine dans un contexte de changements climatiques

Le projet *Modélisation spatio-temporelle de la distribution du nerprun bourdaine dans un contexte de changements climatiques* est piloté par le CERFO et regroupe des chercheurs de la DRF du MRNF, de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke et des organismes partenaires, soient le MRNF Estrie et l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. Le projet de recherche est doté d'une enveloppe budgétaire de 282 000 \$ et se termine à l'hiver 2026.

Le but principal du projet est de développer une méthode de cartographie du nerprun bourdaine qui intègre les caractéristiques structurelles des peuplements et d'évaluer le potentiel de propagation de cette EEE dans un contexte de changements climatiques, à partir d'algorithmes d'intelligence artificielle (apprentissage automatique et profond) et d'imagerie multi-sources et multi-dates.

## **PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

### **CERTIFICATION**

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus.

Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans le Programme d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région.

Puisque certaines activités liées à la certification peuvent être financées par le PAMVFP, le conseil d'administration a accepté de dédier une enveloppe budgétaire spécifique à l'atteinte ou au maintien, à l'échelle régionale, de la certification forestière.

Un montant de 34 938 \$ a été consenti au SPFSQ pour soutenir leur certificat de groupe.

### **MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À LA RÉCOLTE DE BOIS**

Plusieurs démarches visant la réalisation de travaux sylvicoles commerciaux, lesquels engendrent une mobilisation accrue des bois, ont été entreprises au fil du temps, et avec succès, dans la région. De 2016 à 2021, des cibles annuelles de production de bois ont aussi été établies. Toutefois, pour 2022 et 2023, aucune cible n'est en vigueur, le prochain objectif de mobilisation étant plutôt rattaché à l'année 2024 ou 2025 (900 000 m<sup>3</sup>s).

À titre informatif, pour 2023, le volume mis en marché par le SPFSQ et l'APBB sur le territoire de l'Agence est de 820 600 m<sup>3</sup>s, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à 2022.

### **PERTURBATIONS NATURELLES**

Outre le nerprun, qui fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011, et le cerf de Virginie, l'arrivée confirmée de l'agrile du frêne en région n'est pas sans inquiéter les intervenants du milieu, étant donné l'importance des frênes sur le plan de la biodiversité, pour l'équilibre des érablières de même que la grande valeur économique du frêne blanc. Toutefois, malgré la menace qui guette les forêts de la région, le fait que les frênes dominent rarement le couvert forestier assurera peut-être une bonne résilience des écosystèmes de même qu'une relative résistance des frênes en forêt. La présence de l'insecte dans la région fait en sorte que l'Estrie est maintenant incluse dans la zone réglementée pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quant à une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, il semble que la région estrienne pourrait être peu touchée, de sorte qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour le moment. Cependant, les propriétaires forestiers et leurs conseillers forestiers ont avantage à poursuivre la programmation des traitements sylvicoles prévus à leur plan d'aménagement forestier et à œuvrer à abaisser la proportion de sapin dans leurs forêts afin d'en diminuer la vulnérabilité et de diversifier leur composition (enjeu écologique).

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

En 2023-2024, le Président de l'Agence, Jean-Paul Gendron, a œuvré au sein de plusieurs organisations, comités ou groupes. Outre certaines activités déjà identifiées dans la section portant sur le PPMV, mentionnons :

- CLD du Haut-Saint-François (administrateur représentation secteur forestier);
- Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - Agir pour nourrir le Québec de demain;
- Chantier TME - Forêt, environnement, changements climatiques;
- Démarche de la MRC du Haut-Saint-François pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Révision des PDZA de la MRC du Haut-Saint-François et du Val-Saint-François (comités et forums);
- Administrateur et secrétaire - trésorier de Nature Cantons-de-l'Est.



## CONTEXTE ET PRÉVISIONS D' ACTIONS 2024-2025

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Gérer les divers programmes;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Viser 7 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés;
- Se préoccuper des impacts sur les activités en forêt privée de la modernisation du régime d'autorisation environnementale en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques;
- Coordonner la tenue de formations s'adressant aux professionnels de l'aménagement forestier;
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des propriétaires forestiers;
- Poursuivre les activités concernant l'enjeu du nerprun;
- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Participer à un projet visant la réalisation de plans d'aménagement bonifiés;
- Coordonner les échanges entre les Agences régionales et le consultant responsable du SIGGA ainsi que l'implantation de la nouvelle version de la plateforme;
- Entreprendre la mise à jour du PPMV, notamment en considérant la réalisation du prochain calcul de possibilité forestière, les impacts des changements climatiques et l'influence des OGAT sur les activités d'aménagement en forêt privée;
- Analyser les impacts du départ de la municipalité de Courcelles vers le territoire de l'Agence Chaudière; discuter avec le MRNF et l'Agence Chaudière des actions à prendre (ajustement budgétaire, partage d'informations, ajustement de bases de données, etc.);
- Amorcer la compilation des relevés GPS des travaux;
- Embaucher une nouvelle ressource (administration);
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration.



# ANNEXE 1

## LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2024

### MEMBRES RÉGULIERS

#### LE MONDE MUNICIPAL

- MRC des Sources
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

#### LES PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Sous-catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

##### Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier des Cantons inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.
- Laforêt, Coopérative de services forestiers

#### LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Sous-catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- Armand Duhamel & Fils inc.
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Blanchette et Blanchette
- Bois Daaquam Inc.
- Bois Hunting inc.
- Carrier & Bégin Inc.

- Champeau Mégantic inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Compagnie de Placage Mégantic inc.
- Fontaine Inc.
- J.M. Champeau inc.
- La Cie Commonwealth Plywood Ltée
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre Inc.
- Les Bois Poulin
- Marcel Lauzon Inc.
- Menuiserie East-Angus
- Millette & Fils Ltée
- Mobilier Rustique Inc.
- Multibois F. L. Inc.
- Produits forestiers D.G. Ltée
- Produits forestiers St-Armand inc.
- Produits de bois Réginald Dingman et fils
- Sciegex inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Labranche Inc.
- Scierie Lapointe & Roy Ltée
- Scierie Tech Inc.
- Scierie West Brome
- Stella Jones Inc
- Vexco Inc

##### Sous-catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

#### MEMBRE ASSOCIÉ

- For-Éco

## ANNEXE 2

### CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2023-2024

#### AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

112, Route 257 Sud  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
Téléphone (819) 888-2790  
[info@afca.coop](mailto:info@afca.coop)

#### GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS INC.

769, Route 141 – R.R. 6  
Coaticook (Québec) J1A 2S5  
Téléphone (819) 849-7048  
[info@gfcantons.ca](mailto:info@gfcantons.ca)

#### CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS

4927, boul. Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4  
Téléphone (819) 791-8668  
[cpa@chabotpomerleauass.com](mailto:cpa@chabotpomerleauass.com)

#### CONSUL-FORÊT M. DUROCHER INC.

71, chemin Amy, R.R. 2  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0  
Téléphone (819) 347-7584  
[durmar16@hotmail.com](mailto:durmar16@hotmail.com)

#### FOR-ECO

560, chemin Knowlton – bureau A  
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0  
Téléphone (450) 242-1366  
[jmanasc@citenet.net](mailto:jmanasc@citenet.net)

#### GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC.

356, rue Principale  
St-Victor Beauce (Québec) G0M 2B0  
Téléphone (418) 588-6674  
[gfchaud@telvic.net](mailto:gfchaud@telvic.net)

#### GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel  
Windsor (Québec) J1S 3A7  
Téléphone (819) 845-3266  
[alauzon@gfsf.ca](mailto:alauzon@gfsf.ca)

#### GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE BEAUCE-SUD INC.

34, 4e Rue Ouest  
St-Martin (Québec) G0M 1B0  
Téléphone (418) 382-5068  
[info@gfbauce-sud.com](mailto:info@gfbauce-sud.com)

#### LAFORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

115, rue Principale  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
Téléphone (819) 344-2232  
[laforet@laforet.coop](mailto:laforet@laforet.coop)

#### SERVICES FORESTIERS FRANÇOIS MARTEL INC.

6691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
Téléphone (819) 583-2078  
[francois.martel@servicesforestiers.ca](mailto:francois.martel@servicesforestiers.ca)

#### SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.

60, rue Dufferin – C.P. 897  
Waterloo (Québec) J0E 2N0  
Téléphone (450) 539-2427  
[fpelletier.cambium@gmail.com](mailto:fpelletier.cambium@gmail.com)

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

3500, boul. Dionne  
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
Téléphone (418) 228-5110  
[apbb@apbb.qc.ca](mailto:apbb@apbb.qc.ca)

#### DOMTAR INC.

609, Rang 12 – C.P. 1010  
Windsor (Québec) J1S 2L9  
Téléphone (819) 845-2771



## ANNEXE 3

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2023-2024

Conseiller forestier	Aide regroupée	Pourcentage de l'enveloppe	Aide individuelle	Pourcentage de l'enveloppe
GFC St-François	441 919 \$	10%		
Laforêt (AFC Wolfe)	577 641 \$	13%		
AFC Appalaches	901 648 \$	21%		
GF Chaudière	122 198 \$	3%		
GFA Beauce-Sud	309 240 \$	7%		
GF Cantons	1 104 776 \$	26%		
Domtar inc.			30 000 \$	1%
Services Forestiers François Martel			159 408 \$	4%
For-Éco			72 582 \$	2%
Consul-Forêt M. Durocher			102 640 \$	2%
APB-Beauce			221 376 \$	5%
Société forestière Cambium			58 803 \$	1%
Chabot, Pomerleau & Ass.			227 775 \$	5%
<b>Total</b>	<b>3 457 422 \$</b>	<b>80%</b>	<b>872 583 \$</b>	<b>20%</b>
			<b>4 330 005 \$</b>	
<b>Visites-conseils</b>			48 425 \$	
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>4 378 430 \$ \$</b>	

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT - FORTE COMPÉTITION	5,2	ha	4	8 535 \$
05	7504	DÉCHIQUETAGE	6,9	ha	3	8 545 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	45,8	ha	12	42 447 \$
05	7514	DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE 'PELLE-PEIGNE'	10,6	ha	4	15 306 \$
05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	118,4	ha	44	116 456 \$
05	7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FAIBLE COMPÉTITION	7,6	ha	6	5 279 \$
<b>TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			<b>194,4</b>	<b>ha</b>	<b>73</b>	<b>196 569 \$</b>
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	288,4	1000 plants	69	193 134 \$
06	7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	3,1	1000 plants	4	1 984 \$
06	7636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS	1,3	1000 plants	5	854 \$
06	7637	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX	20,6	1000 plants	3	14 211 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	156,1	1000 plants	34	99 887 \$
06	7639	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	29,5	1000 plants	14	16 998 \$
06	7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	8,8	1000 plants	7	6 735 \$
06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	1,9	1000 plants	5	1 319 \$
06	7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,3	1000 plants	1	228 \$
06	7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,1	1000 plants	1	76 \$
06	7648	RÉGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	0,7	1000 plants	1	459 \$
06	7649	RÉGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	9,2	1000 plants	12	7 026 \$
06	7650	RÉGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,8	1000 plants	3	535 \$
<b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>			<b>520,66</b>	<b>1000 plants</b>	<b>159</b>	<b>343 446 \$</b>

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	149,3	ha	54	324 713 \$
07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	130,4	ha	38	284 051 \$
07	7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	17,1	ha	5	37 361 \$
07	7754	DÉSHERBAGE MANUEL OU MÉCANIQUE	1,6	ha	2	1 283 \$
07	7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - FEUILLUS	0,6	ha	1	1 309 \$
07	7762	2E DÉGAGEMENT PLANTATION - FEUILLUS	1,9	ha	1	4 144 \$
<b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS</b>			<b>301,0</b>	<b>ha</b>	<b>101</b>	<b>652 860 \$</b>
08	7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGES/HA	13,6	ha	7	20 806 \$
08	7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	14,9	ha	5	28 109 \$
08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	6,5	ha	4	14 220 \$
08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE MARTELÉE	0,9	ha	1	1 519 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX</b>			<b>35,9</b>	<b>ha</b>	<b>17</b>	<b>64 655 \$</b>
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	577,4	ha	134	99 308 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	437,7	ha	160	85 797 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	50,3	ha	26	15 235 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	29,3	ha	9	49 839 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	99,2	ha	35	159 034 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	8,8	ha	2	14 379 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉG. (SEPM) - MANUELLE	19,3	ha	14	26 439 \$
09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	4,1	ha	2	7 245 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	7,1	ha	1	12 563 \$

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	2,7	ha	2	2 155 \$
09	7980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	12,2	ha	8	24 965 \$
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	18,9	ha	15	38 646 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	6,6	ha	7	10 816 \$
09	7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	3,7	ha	3	6 756 \$
09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	19,1	ha	13	25 058 \$
09	7989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	1,7	ha	2	2 157 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	949,8	ha	201	287 615 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	104,1	ha	25	142 150 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	30,5	ha	3	35 747 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	6,2	ha	6	8 373 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	323,6	ha	57	416 710 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	3,0	ha	2	3 951 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	110,0	ha	34	126 662 \$

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	26,6	ha	8	37 614 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	2,9	ha	2	4 027 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	17,9	ha	5	23 861 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	12,1	ha	6	7 941 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	29,0	ha	6	46 854 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	27,8	ha	9	39 475 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	139,1	ha	31	219 764 \$
09	8986	1RE ÉCL COM RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	110,2	ha	20	156 690 \$
09	8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	8,9	ha	5	12 912 \$
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	57,2	ha	16	62 438 \$
09	8989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	25,2	ha	8	26 571 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>3 282,1</b>	<b>ha</b>	<b>877</b>	<b>2 239 747 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>3 813 520,66</b>	<b>ha 1000 plants</b>	<b>1 227</b>	<b>3 497 278 \$</b>

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	158,0	ha	43	27 169 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	163,7	ha	60	32 081 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	2,7	ha	3	818 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	6,4	ha	3	10 886 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	1,8	ha	1	3 002 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	30,2	ha	11	49 412 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	4,6	ha	1	7 516 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	5,1	ha	4	7 171 \$
09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1,3	ha	1	2 368 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	14,7	ha	1	24 325 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	2,9	ha	3	2 330 \$
09	7980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	5,7	ha	4	11 735 \$
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	10,5	ha	7	21 524 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	0,6	ha	1	1 140 \$
09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	4,2	ha	3	5 813 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	317,0	ha	81	96 051 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	17,6	ha	6	24 084 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	5,6	ha	2	7 576 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	0,8	ha	1	1 046 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	95,6	ha	20	125 897 \$

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	32,2	ha	11	37 106 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	12,7	ha	4	17 945 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	4,7	ha	2	6 698 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	2,5	ha	1	3 333 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	14,0	ha	2	9 226 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	15,5	ha	4	25 049 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	10,6	ha	4	15 073 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	94,9	ha	23	139 624 \$
09	8986	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	32,6	ha	11	46 386 \$
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	26,6	ha	6	30 256 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>1 095,5</b>	<b>ha</b>	<b>324</b>	<b>792 640 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>1 095,5</b>	<b>ha</b>	<b>324</b>	<b>792 640 \$</b>

## ANNEXE 6

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS L'ENVELOPPE FEFEC

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	5,6	1000 plants	1	3 752 \$
06	7637	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX	1,5	1000 plants	1	1 034 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,5	1000 plants	1	315 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	2,3	1000 plants	2	1 715 \$
06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,9	1000 plants	1	606 \$
<b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>			<b>10,7</b>	<b>1000 plants</b>	<b>6</b>	<b>7 421 \$</b>
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	7,7	ha	5	16 701 \$
<b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS</b>			<b>7,69</b>	<b>ha</b>	<b>5</b>	<b>16 701 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>7,7 10,7</b>	<b>ha 1000 plants</b>	<b>11</b>	<b>24 122 \$</b>



## ANNEXE 7

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023-2024 DANS L'ENVELOPPE 2GA-2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	5,5	ha	3	12 039 \$
07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	1,8	ha	1	3 926 \$
<b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS</b>			<b>7,3</b>	<b>ha</b>	<b>4</b>	<b>15 965 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>7,3</b>	<b>ha</b>	<b>4</b>	<b>15 965 \$</b>

## ANNEXE 8

### LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2023-2024

#### PÂTES ET PAPIERS

Domtar inc.

#### SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

Armand Duhamel & Fils inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Bois Hunting inc.

Bois LIB inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Compagnie de Placage Mégantic inc.

Entreprise Forestière Lambert inc.

Fontaine inc.

Groupe Crête Chertsey inc.

J.M. Champeau inc.

La Menuiserie d'East Angus inc.

Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Les Planchers Mercier inc.

Marcel Lauzon inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Multibois F.L. inc.

Preverco

Produits forestiers D.G. Itée

Produits de bois Réginald Dingman et Fils d'Austin limitée

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils

Scierie Clifton inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Scierie West Brome

Stella Jones inc.

Vexco inc.

Plus 2 contributeurs volontaires.

**ANNEXE 9**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

AGENCE  
DE MISE EN VALEUR  
DE LA FORÊT PRIVÉE  
DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 31 MARS 2024**

---

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	51
--	----

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	54
Actifs nets	55
Bilan	56
Flux de trésorerie	57
Notes complémentaires	58

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Annexe A - Produits	63
Annexe B - Produits et charges du fonds d'administration générale par projet	64

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration de

### **L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état des actifs nets, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

L'organisme tire des produits de contributions des industriels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions reçues, aux résultats nets, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Guépin Morin CPA Inc.*

*Par Michel Guérin, CPA auditeur*

Le 11 juin 2024

Sherbrooke (Québec)

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RÉSULTATS**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>PRODUITS (ANNEXE A)</b>	<b>4 946 754 \$</b>	4 464 645 \$
<b>CHARGES</b>		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	4 330 005	3 963 063
FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSEILLERS	40 528	30 175
SOUS-CONTRATS	76 763	41 252
VISITE CONSEIL	48 425	33 746
	<u>4 495 721</u>	<u>4 068 236</u>
	451 033	396 409
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	361 038	340 000
Assurances	6 208	5 673
Cotisations professionnelles et formation	2 281	2 965
Entretien et réparations	1 708	1 396
Fournitures de bureau	8 859	10 321
Fournitures de foresterie	1 146	651
Frais de déplacement et de représentation	10 264	11 604
Frais d'expédition	228	139
Frais divers	1 060	304
Honoraires professionnels	13 571	11 476
Loyer	20 315	20 315
Location d'équipement	2 939	2 588
Taxes, permis, licences	38	1 092
Télécommunications	7 032	6 607
Amortissement		
- matériel informatique	1 043	1 312
- équipement de bureau	54	22
	<u>437 784</u>	<u>416 465</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)</b>		
<b>DES PRODUITES SUR LES CHARGES</b>	<u>13 249 \$</u>	<u>(20 056) \$</u>



**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**  
**ACTIFS NETS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

---

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>390 613 \$</b>	410 669 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>13 249</u>	<u>(20 056)</u>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><b>403 862 \$</b></u>	<u>390 613 \$</u>

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

BILAN

AU 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF</b>		
À COURT TERME		
Encaisse	129 193 \$	84 414 \$
Compte avantage entreprise	1 875 214	1 633 009
Dépôt à terme, au taux de 0,66%	-	759 000
Dépôt à terme, au taux de 4,86%, échéant en juin 2024	594 034	594 034
Débiteurs (Note 3)	163 148	134 409
Frais payés d'avance	7 041	6 109
	<u>2 768 630</u>	<u>3 210 975</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	<u>470</u>	<u>1 567</u>
	<u>2 769 100 \$</u>	<u>3 212 542 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
À COURT TERME		
Créditeurs (Note 5)	1 386 403 \$	1 026 329 \$
Subvention utilisable au cours du prochain exercice (Note 6)	890 559	905 374
	<u>2 276 962</u>	<u>1 931 703</u>
SUBVENTIONS REPORTÉS (Note 6)	-	834 219
REVENUS D'INTÉRÊTS REPORTÉS - Subvention 2021	88 276	56 007
	<u>2 365 238</u>	<u>2 821 929</u>
<b>ACTIFS NETS</b>	<u>403 862</u>	<u>390 613</u>
	<u>2 769 100 \$</u>	<u>3 212 542 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Président

\_\_\_\_\_, Secrétaire- trésorière

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	13 249 \$	(20 056) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 097</u>	<u>1 334</u>
	<b>14 346</b>	<b>(18 722)</b>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	<b>(28 739)</b>	106 971
Frais payés d'avance	<b>(932)</b>	(608)
Créditeurs	<b>360 074</b>	(60 306)
Subventions reportées	<b>(849 034)</b>	(771 486)
Revenus d'intérêts reportés - Subvention 2018	-	(32 855)
Revenus d'intérêts reportés - Subvention 2021	<u>32 269</u>	<u>37 807</u>
	<b>(472 016)</b>	<b>(739 199)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(268)
Encaissement de dépôt à terme	<u>759 000</u>	<u>-</u>
	<b>759 000</b>	<b>(268)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>286 984</b>	<b>(739 467)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>1 717 423</u>	<u>2 456 890</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><b>2 004 407 \$</b></u>	<u><b>1 717 423 \$</b></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte avantage entreprise.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

### **1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

L'organisme est une personne morale régie par le Code Civil du Québec. Il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique.

### **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

### **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

---

#### d) Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### e) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique et l'équipement de bureau sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 33,33% et de 20%.

##### Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projet à l'Annexe B.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

#### g) Revenus d'intérêts reportés

Les revenus d'intérêts reportés représentent des revenus d'intérêts générés à même les placements des subventions reportés qui, en vertu d'affectations d'origine interne selon une résolution du conseil d'administration, sont destinés à être utilisés dans l'exercice 2025 et 2026 pour faire des travaux d'aménagement.

### 3- DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Industriels	84 746 \$	95 159 \$
Taxes de ventes	14 300	12 202
Subventions à recevoir	37 588	875
Intérêts à recevoir	<u>26 514</u>	<u>26 173</u>
	<u><b>163 148 \$</b></u>	<u>134 409 \$</u>

### 4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	14 911 \$	14 634 \$	277 \$
Équipement de bureau	<u>21 949</u>	<u>21 756</u>	<u>193</u>
	<u>36 860 \$</u>	<u>36 390 \$</u>	<u><b>470 \$</b></u>
			<u>1 567 \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MARS 2024**

**5- CRÉDITEURS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fournisseurs et frais courus	1 346 272 \$	987 346 \$
Sommes à remettre à l'État	10 548	10 213
Salaires et vacances à payer	<u>29 583</u>	<u>28 770</u>
	<u>1 386 403 \$</u>	<u>1 026 329 \$</u>

**6- SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux différentes activités confiés à l'organisme et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début de l'exercice	1 739 593 \$	2 511 079 \$
Plus :		
Subventions à recevoir à la fin	37 588	875
Montants reçus durant l'exercice	3 284 349	2 868 765
Moins :		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(4 170 971)</u>	<u>(3 641 126)</u>
Solde à la fin de l'exercice	890 559	1 739 593
Subvention utilisable au cours du prochain exercice	<u>890 559</u>	<u>905 374</u>
	<u>- \$</u>	<u>834 219 \$</u>

**SUBVENTIONS**

**Fonds d'administration générale**

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Subvention 2021	<u>890 559 \$</u>	<u>1 739 593 \$</u>
-----------------	-------------------	---------------------

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

### 7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

---

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2026. Elle est aussi engagée dans la location d'un photocopieur. Les paiements minimums futurs totalisent 53 311 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices:

2025 -	22 502 \$	2028 -	2 187 \$
2026 -	22 502 \$	2029 -	547 \$
2027 -	5 573 \$		

### 8- INSTRUMENTS FINANCIERS

---

#### Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédetes.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.



**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE A - PRODUITS</b>		
Fonds d'administration générale		
Contributions des industriels	<b>749 956 \$</b>	778 793 \$
Vérification opérationnelle et technique	-	4 279
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	<b>3 256 262</b>	2 772 949
Subvention 2021	<b>832 272</b>	837 781
Fonds Leaderships (FEFEC)	<b>25 328</b>	28 344
Autres subventions	<b>57 109</b>	2 052
Autres revenus	<b>4 739</b>	875
Intérêts	<b>21 088</b>	39 572
	<b>4 946 754 \$</b>	4 464 645 \$

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET**

	Enveloppe de base		
	Administration générale	PPMV	Vérification opérationnelle et technique
<b>PRODUITS</b>	4 022 624 \$	1 647 \$	- \$
<b>CHARGES</b>			
Travaux d'aménagement	3 497 279	-	-
Formation des producteurs et des conseillers	-	40 528	-
Sous-contrats	-	34 934	-
Visite conseil	48 425	-	-
	<u>3 545 704</u>	<u>75 462</u>	<u>-</u>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Salaires et avantages sociaux	142 435	85 461	71 340
Assurances	6 208	-	-
Cotisations professionnelles et formation	2 281	-	-
Entretien et réparations	1 708	-	-
Fournitures de bureau	8 328	47	484
Fournitures de foresterie	-	960	-
Frais de déplacement et de représentation	2 460	3 849	3 128
Frais d'expédition	228	-	-
Frais divers	792	268	-
Honoraires professionnels	13 571	-	-
Loyer	20 315	-	-
Location d'équipement	2 939	-	-
Taxes, permis, licences	38	-	-
Télécommunications	7 032	-	-
Amortissement			
- matériel informatique	1 043	-	-
- équipement de bureau	54	-	-
	<u>209 432</u>	<u>90 585</u>	<u>74 952</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>3 755 136</u>	<u>166 047</u>	<u>74 952</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)</b>			
<b>DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>267 488 \$</u>	<u>(164 400) \$</u>	<u>(74 952) \$</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR ENVELOPPE DE BASE</b>		<u><u>28 136 \$</u></u>	

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET  
(suite)**

	Subvention 2021	Enveloppe 2GA-2021	Fonds du Leadership
<b>PRODUITS</b>	832 272 \$	16 762 \$	25 328 \$
<b>CHARGES</b>			
Travaux d'aménagement	792 640	15 964	24 122
Formation des producteurs et des conseillers	-	-	-
Sous-contrats	-	-	-
Visite conseil	-	-	-
	<u>792 640</u>	<u>15 964</u>	<u>24 122</u>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Salaires et avantages sociaux	39 632	798	1 206
Assurances	-	-	-
Cotisations professionnelles et formation	-	-	-
Entretien et réparations	-	-	-
Fournitures de bureau	-	-	-
Fournitures de foresterie	-	-	-
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-
Frais d'expédition	-	-	-
Frais divers	-	-	-
Honoraires professionnels	-	-	-
Loyer	-	-	-
Location d'équipement	-	-	-
Taxes, licences, permis	-	-	-
Télécommunications	-	-	-
Amortissement			
- matériel informatique	-	-	-
- équipement de bureau	-	-	-
	<u>39 632</u>	<u>798</u>	<u>1 206</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>832 272</u>	<u>16 762</u>	<u>25 328</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET  
(suite)**

	PADF Gestion	PADF Enrichissement	PADF Changement climatique	<b>Total</b>
<b>PRODUITS</b>	4 738 \$	27 970 \$	15 413 \$	<b>4 946 754 \$</b>
<b>CHARGES</b>				
Travaux d'aménagement	-	-	-	<b>4 330 005</b>
Formation des producteurs et des conseillers	-	-	-	<b>40 528</b>
Sous-contrats	-	24 553	17 276	<b>76 763</b>
Visite conseil	-	-	-	<b>48 425</b>
	-	24 553	17 276	<b>4 495 721</b>
<b>ADMINISTRATION</b>				
Salaires et avantages sociaux	4 738	14 007	1 421	<b>361 038</b>
Assurances	-	-	-	<b>6 208</b>
Cotisations professionnelles et formation	-	-	-	<b>2 281</b>
Entretien et réparations	-	-	-	<b>1 708</b>
Fournitures de bureau	-	-	-	<b>8 859</b>
Fournitures de foresterie	-	186	-	<b>1 146</b>
Frais de déplacement et de représentation	-	827	-	<b>10 264</b>
Frais d'expédition	-	-	-	<b>228</b>
Frais divers	-	-	-	<b>1 060</b>
Honoraires professionnels	-	-	-	<b>13 571</b>
Loyer	-	-	-	<b>20 315</b>
Location d'équipement	-	-	-	<b>2 939</b>
Taxes, permis, licences	-	-	-	<b>38</b>
Télécommunications	-	-	-	<b>7 032</b>
Amortissement				
- matériel informatique	-	-	-	<b>1 043</b>
- équipement de bureau	-	-	-	<b>54</b>
	4 738	15 020	1 421	<b>437 784</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 738</b>	<b>39 573</b>	<b>18 697</b>	<b>4 933 505</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>(11 603) \$</b>	<b>(3 284) \$</b>	<b>13 249 \$</b>

## ANNEXE 10

### INFORMATIONS AU SUJET DES SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE

**Soldes au Fonds d'administration générale à la fin de l'exercice 403 862 \$**

Ces soldes se ventilent comme suit :

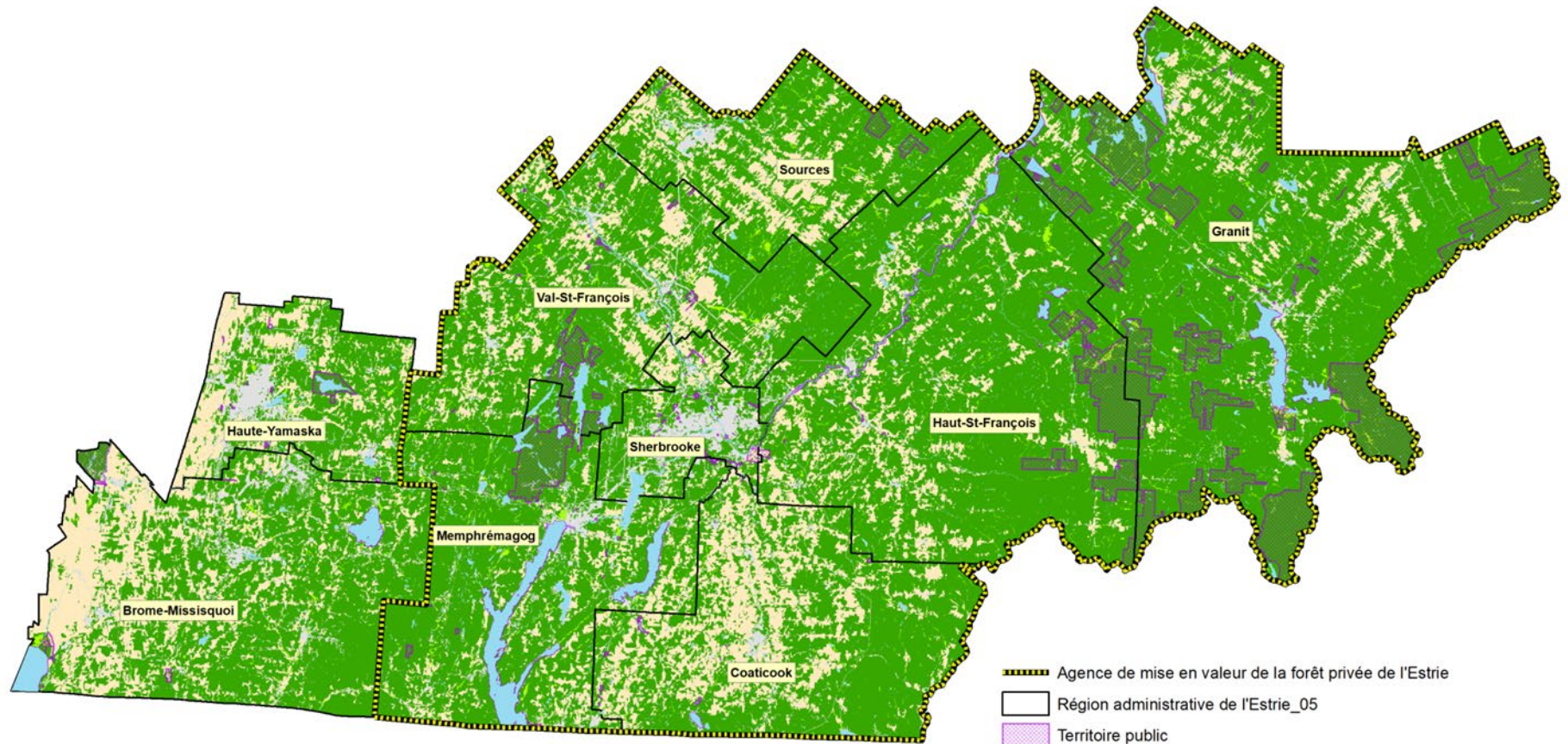
Fonds de roulement	250 000 \$
--------------------	------------

Retrait selon les prévisions budgétaires adoptées le 11 juin 2024	153 862 \$
--	------------

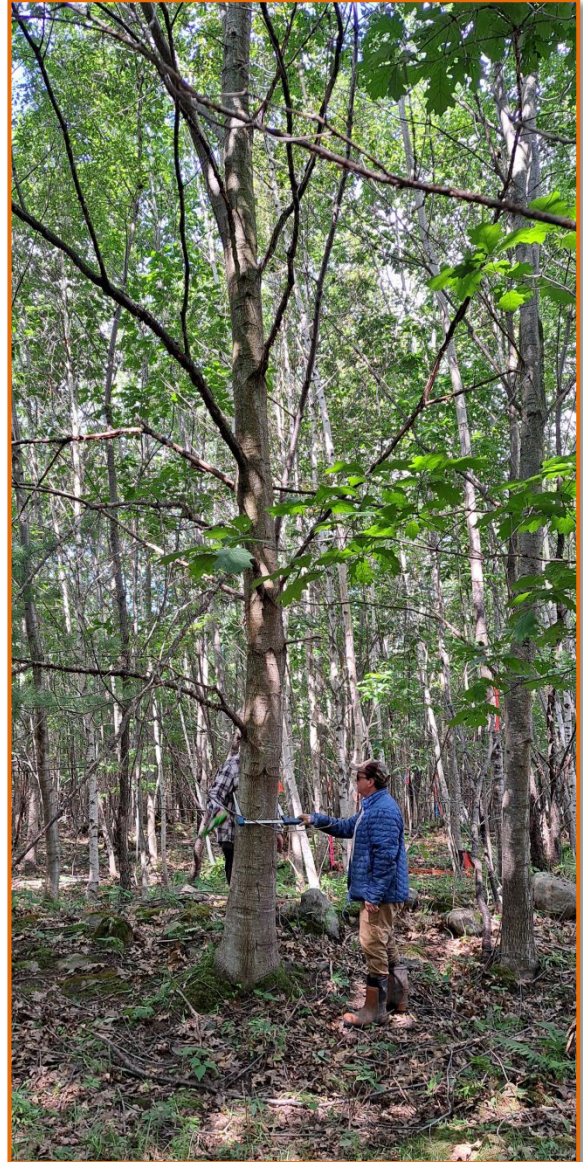
**Surplus cumulés 0 \$**

# CARTE

## TERRITOIRE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE







## Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

37, Craig Nord

Cookshire-Eaton, Québec

JOB 1M0

819-875-1007

[amfe@abacom.com](mailto:amfe@abacom.com)

[agenceestrie.qc.ca](http://agenceestrie.qc.ca)